



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 22 NOVEMBRE 2018 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018	3
Présentation de la Cité de la Gastronomie en présence de la Directrice du Syndicat	3
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	24
1.10 - Présentation du rapport d'activité 2017 du syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)	24
1.1 - Approbation du rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres	25
1.2 - Demande d'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019	26
1.3 - Attribution d'acomptes de subvention aux associations communales conventionnées - année 2019	26
1.4 - Attribution d'acomptes de subvention à l'association ACSF - Année 2019	27
1.5 - Attribution d'acomptes de subvention au théâtre André Malraux - Année 2019	35
1.6 - attribution d'acomptes de subvention à la Caisse des écoles (CFD) - année 2019	35
1.7 - Attribution d'acomptes de subvention au Centre Communal d'Action sociale (CCAS)	35
1.8 - Approbation du renouvellement du contrat de prestation de service avec M. Charles Hornezt, médiateur des conflits, pour l'année 2019	35
1.9 - Mandat donné au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale et complémentaire	36
1.11 - Présentation du rapport d'activité 2017 du syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)	36
1.12 - Présentation du rapport d'activité 2017 du Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)	37
3.0 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	37
3.0 - Vœu e la majorité municipale en faveur de la préservation des îlots de fraîcheur et du cadre de vie (remis sur table)	37
3.1 - Cession à la Société du Grand Paris du foncier nécessaire à la réalisation de l'ouvrage annexe Petit Leroy dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro Grand Paris Express	43
3.2 - Cession à la société du Grand Paris du foncier nécessaire à la réalisation de l'ouvrage annexe Hochdorf dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro Grand Paris Express	43

3.3 - Dénomination du mail piéton entre le quartier des Sorbiers et la place Nelson Mandela	44
3.4 - Dénomination du troisième tronçon de la route de Chevilly	44
3.5 - Autorisation de signature du contrat de réservation et de l'acte de vente concernant le local de la Maison pour Tous au 3 rue de Provence	44
3.6 - Prise en considération d'un périmètre d'étude prévu à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme sur le secteur "centre ancien"	45
3.7 - Prise en considération d'un périmètre d'étude prévu à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme sur le secteur "Bretagne Sud"	45
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	46
5.0 - Vœu de la majorité municipale contre le projet d'expérimentation de la fusion entre Mission Locale et Pôle Emploi (remis sur table)	46
5.1 - Approbation de la participation de la commune au Fonds de la Solidarité Habitat (FSH) départemental au titre de l'année 2018	47
QUESTIONS DIVERSES	48



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer notre réunion.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal, le 16 novembre 2018.

Avant de procéder à l'appel nominatif, je vais vous présenter sans attendre Mme Anne Pétillot qui est parmi nous aujourd'hui pour aborder un point de l'ordre du jour qui ne constitue pas de décision de la part de notre Conseil municipal. C'est davantage un point d'information sur l'avancement du projet de Cité de la gastronomie.

Mme Anne Pétillot prendra la parole tout à l'heure à l'occasion d'une interruption de séance puisque, comme le veulent les règles au Conseil municipal, lorsqu'une personne extérieure au Conseil municipal, même si l'on ne peut pas vraiment dire qu'elle l'est, intervient en Conseil municipal, il est mieux de procéder ainsi. Cela nous offrira aussi la possibilité d'avoir des échanges plus libres et moins formels.

Je procède à l'appel nominatif. Plusieurs personnes ont annoncé leur retard.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, absente excusée, pouvoir à Joseph Ramiasa

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente à compter de 20 heures

Barbara LORAND PIERRE, présente

Dominique LO FARO, absent excusé, pouvoir à André Deluchat

Charlotte RÉGINA, absente excusée, pouvoir à Barbara Lorand Pierre

Jean-Paul HOMASSON, absent excusé, pouvoir à Patrick Blas
Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, absente excusée, pouvoir à Murielle Desmet
Régine BOIVIN, présente
Renaud ROUX, présent
Murielle DESMET, présente
Joseph RAMIASA, présent
Hadi ISSAHNANE, présent
Amélie AFANTCHAWO, absente excusée, pouvoir à Régine Boivin
Genaro SUAZO, absent excusé, pouvoir à Renaud Roux
Sophie NASSER, présente
Vincent PHALIPPOU, absent excusé, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon
Kawtar SALIM OUZIT, absente excusée, pouvoir à Carole Barbarian
Frédéric SANS, présent
Carole BARBARIAN, présente
Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, présent
Philippe KOMOROWSKI, présent
Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent à partir de 19 h 56
Armelle DAPRA, présente
Liliane PONOTCHEVNY, présente
Beverly ZEHIA, présente
Michel PIERRE, présent
Bérengère DURÈGNE, présente
Yacine LADJICI, présent
Hermine Rigaud est en arrêt maladie.

Quelques bonnes nouvelles sur l'état de santé de Genaro Suazo. Je vous les ai données la dernière fois ? Elles se confirment, il continue d'aller mieux. Désolée, je ne me souvenais plus de vous en avoir donné.

Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, coincé dans les embouteillages entre l'aéroport de Roissy et ici, arrivera en retard.

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme le MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose notre collègue Michel Pierre dont il semble que ce soit le tour.

Michel, pas de contre-indications ?

M. PIERRE. - Non.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018

Mme le MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018. Celui-ci appelle-t-il des remarques de votre part ?...

Pas de remarques.

Je le mets aux voix.

☞ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vais procéder dès à présent à une interruption de séance afin de traiter du point à l'ordre du jour sur la Cité de la gastronomie dans un échange un peu moins formel.

(Interruption de séance à 19 h 14.)

Mme le MAIRE. - Je donne immédiatement la parole à Anne PétilLOT qui va vous présenter l'avancement de ce projet, l'idée étant qu'à l'issue de sa présentation nous puissions avoir un échange, court et synthétique, mais en n'hésitant pas à poser nos questions ; les personnes du public pourront évidemment aussi évoquer leurs réactions.

Présentation de la Cité de la Gastronomie en présence de la Directrice du Syndicat

Mme PÉTILLOT. - *Présentation...*

Mme le MAIRE. - Merci Anne.

Il convient de préciser que les images qui vous sont présentées, là, ne sont pas encore constitutives du projet d'architecte. Ces images donnent une idée de l'organisation du site au vu de ses contraintes urbaines et techniques, une idée de l'organisation des volumes et des effets un peu de signaux architecturaux recherchés notamment dans la partie à vocation équipements collectifs qu'est la Cité de la gastronomie. Pour l'instant, aucun architecte n'a conçu d'objet, a fortiori sur les autres bâtiments et en particulier celui présenté en jaune sur les images. C'est bien normal, on se situe encore très en amont dans le projet. C'est une fois que nous aurons les candidats à la concession que nous pourrons travailler avec eux, avec les architectes qu'ils amèneront dans le groupement de candidats et l'ensemble de leurs équipes techniques des différents métiers.

Anne ne l'a pas précisé, mais je me permets de rappeler que le syndicat - devenu depuis le mois de septembre un syndicat opérationnel, il n'est donc plus seulement un syndicat juridique, il est en capacité juridique de mener cette consultation - est composé de 5 communes dont une qui a un statut un peu particulier : Chevilly-Larue, Rungis, mais aussi Thiais et Orly dans une dynamique de territoire. Orly et Thiais étant en vis-à-vis immédiat du site, il paraissait logique qu'elles soient partie prenante du syndicat, elles l'avaient d'ailleurs demandé, mais aussi du département du Val-de-Marne et de la région Île-de-France. Sont en cours de discussion les entrées dans le syndicat de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT. J'ai oublié de citer la ville de Paris, la cinquième commune.

Suite à un travail assidu et à de nombreuses réunions, il a été abouti à un montage complexe mais consensuel dans sa conception sur le plan du modèle économique et juridique.

Il n'y paraît pas, mais derrière cette présentation, il y a énormément de résolutions de petits problèmes successifs entre des questions financières et des questions juridiques notamment avec une contrainte un peu majeure posée dès le départ dans l'entrée du sujet comme une contrainte incontournable : l'idée selon laquelle nous ne pouvions pas concevoir un projet qui soit un équipement public strictement parlant. Lorsque l'on évoque le chiffre de 60 M€ en termes d'investissements sur un objet comme celui-ci, on se doute que l'on est probablement en dessous de la jauge.

L'idée n'est pas de solliciter des participations publiques pour construire un équipement public, mais d'avoir un modèle dynamique de construction et d'exploitation qui s'amortisse sur la durée longue pour les investisseurs potentiels qui ne peuvent d'ailleurs faire l'objet d'une candidature que par groupement de candidats car cela fait appel à des métiers différents mais aussi à des montants d'investissements très importants à l'échelle du quartier : autour de 200 à 250 M€.

Ces objets ont, par contre, vocation respectivement, pris isolément, à avoir leur propre modèle économique. L'idée et la complexité du sujet étaient de réussir à bâtir un modèle économique intégrant les micro-modèles économiques et donnant un modèle économique global où le quartier de la gastronomie, c'est-à-dire les programmes au sud du bâtiment qui vous est présenté viennent améliorer en quelque sorte le propre modèle économique du bâtiment.

À ces contingences publiques, nous avons posé un certain nombre de sujétions publiques, c'est ambitieux, y compris en termes juridiques puisque nous avons posé un certain nombre de critères notamment sur les prix d'entrée des billets, sur les visites des publics scolaires, les jeunes et enfants du territoire, afin qu'ils y aient particulièrement accès, etc. Nous verrons comment les équipes répondront à ces sujétions. Nous verrons si nous pouvons les maintenir comme telles jusqu'au bout car ce n'est pas encore écrit, plein d'étapes restent à passer avant que tout cela ne soit en cours de travaux. Nous avons devant nous une année de travail avec les équipes candidates pour être amenés à choisir, à l'horizon du mois de décembre 2019, l'équipe du groupement qui sera retenue et qui, du coup, pourra commencer à travailler sur des dossiers beaucoup plus techniques et opérationnels avec, dans la ligne de mire, les dépôts des permis de construire.

Nous sommes donc encore très en amont du sujet, mais le sujet a été pensé de manière à réduire l'implication publique et donc se limite à l'acquisition du foncier, un foncier par ailleurs déjà détenu par une personne publique qui n'est pas tout à fait la même puisqu'il s'agit d'un syndicat interdépartemental issu du département de l'ancienne Seine, composé de quatre départements dont deux d'entre eux (Paris et le Val-de-Marne) ont vocation à rester partie prenante du projet, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis étant, quant à elles, un peu moins intéressées - c'est logique, elles en sont aussi plus éloignées - et surtout avec l'argument selon lequel, c'est davantage à la Métropole du Grand Paris d'entrer dans le sujet que les départements de petite couronne, sauf le département du Val-de-Marne qui lui évidemment est très intéressé ainsi que la ville de Paris.

Voilà les éléments que l'on peut présenter. C'est forcément synthétique.

Les questions sont ouvertes.

M. LADJICI. - Merci Madame pour la présentation extrêmement claire et synthétique. J'ai appris beaucoup de choses avec le document et les éléments que vous avez apportés verbalement, donc merci beaucoup.

Ce projet donne évidemment beaucoup d'espoir à notre territoire qui a besoin de ce type de projet pour se développer, pour avoir un certain dynamisme économique dans la mesure où nous sommes un territoire déjà bien riche avec la présence de l'aéroport de Paris, du MIN de Rungis. Ce type de dispositif ne peut que renforcer l'attractivité du territoire. Je trouve que c'est une excellente chose.

Dans la mesure où nous sommes encore dans la phase dite amont, dans la définition des différents cahiers des charges, je souhaite poser trois questions dont une un peu plus globale.

Premièrement, vous anticipez un espace de 3 000 mètres carrés dans lequel y seraient proposés des services tels un FabLab, des lieux de restauration, des ateliers. Ce lieu a vocation à attirer des touristes de la région Parisienne, de l'étranger, du territoire national, c'est une bonne chose. Nous allons avoir beaucoup de passages sur les territoires de Rungis et de Chevilly-Larue.

La question que je souhaite vous posez, Madame, est celle-ci : avez-vous engagé une réflexion sur les capacités d'accueil du territoire en matière d'hôtellerie, d'auberges pour tous ces touristes qui

viendront sur ce nouvel équipement public ?

Je pose la question parce qu'aujourd'hui l'aéroport d'Orly est déjà un vecteur de mouvements de populations. Beaucoup de personnes descendent dans des hôtels à Chevilly-Larue et les villes alentour. Il y a le marché de Rungis. Beaucoup de salariés louent des chambres d'hôtels. Il y a aussi la maison des examens de Rungis. J'oublie sûrement d'autres équipements.

Allez-vous anticiper ce phénomène avec une réflexion sur l'hôtellerie, peut-être pas directement à proximité de l'équipement car il doit y avoir des problèmes d'espace, mais c'est un sujet.

Ma crainte - et je pense qu'elle peut être partagée par tous dans ce conseil - est que les appartements des villes voisines soient finalement préemptés de manière un peu sauvage par Airbnb, par les touristes, ce qui viendrait transformer un certain nombre d'appartements, de logements en zone de passage et non en habitation principale, ce qui n'est pas bon pour la ville, du moins les villes parce que Chevilly-Larue n'est pas seule concernée, sur le long terme.

Deuxième question : vous avez évoqué parmi les investisseurs, il me semble, le département, la Région, la métropole et la ville de Rungis non Chevilly-Larue. Est-ce un oubli ? Chevilly-Larue n'est pas considéré comme un des investisseurs de cet équipement ? Cela doit sans doute être le cas mais je n'ai pas l'information.

Troisième et dernière question, vous avez voulu être synthétique, quelle certification visez-vous en matière d'excellence écologique pour le bâtiment ? Je pense que vous avez déjà la réponse. Cela m'intéresse de le savoir.

Encore bravo pour la qualité de votre présentation.

Mme PONOTCHEVNY. - Merci également Madame pour cette présentation qui était très bien faite.

J'ai une question. Chevilly-Larue en tant qu'investisseur, je l'avais également relevé, je me posais la question de savoir s'il s'agissait ou non d'un oubli.

J'aimerais également savoir avec quel budget vous fonctionnez actuellement au niveau du syndicat ?

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions pour l'instant, sachant que ce n'est pas fini, nous pourrions y revenir ?

Anne, préférez-vous que j'apporte les réponses ou voulez-vous les apporter vous-même ? Sur l'hôtel peut-être ?

Mme PETILLOT. - Concernant l'hôtellerie, nous avons commencé à faire des études capacitaires sur la totalité du périmètre puisqu'il y a toute la zone delta. Comme vous l'avez souligné, de nouveaux hôtels se développent dans la zone aéroportuaire avec des questions très particulières : certaines chaînes peuvent s'y implanter tandis que d'autres ont plus de difficulté à le faire et les terrains ne sont pas en propriété puisque c'est le domaine est public. On sait qu'il y a des demandes d'autres chaînes hôtelières pour acheter en pleine propriété des terrains en dehors de l'espace aéroportuaire.

Nous avons fait cette étude capacitaire en tenant compte des nouveaux projets qui arrivaient sur Orly, sur le SENIA, du vieillissement et, éventuellement, du déplacement de certains hôtels car la zone Delta est très pleine mais difficile d'accès. On imagine assez bien que l'arrivée du métro peut générer des transferts d'hôtels sur des endroits plus accessibles.

Nous avons pris tout cela en compte. C'est ce qui nous a amenés à proposer comme élément intangible dans le programme un hôtel de 150 chambres.

Nous avons aussi travaillé sur un positionnement puisqu'arrive chez vous un hôtel 2 étoiles sur le marché de Rungis et un autre hôtel 2 étoiles plus au sud. Nous avons proposé un hôtel 3 étoiles pour accueillir des investisseurs différents ou un concept hôtelier nouveau puisqu'il y a aussi une demande forte d'hôtels d'un nouveau genre. Nous avons fait le choix de niche.

J'entends tout à fait votre inquiétude. Quand nous avons présenté le projet en février, on m'a demandé s'il pouvait être prévu plusieurs hôtels à l'intérieur des espaces non définis. Lors des négociations, nous regarderons ces éléments de programme en tenant compte de la question des transferts hôteliers puisque ce qui va jouer, c'est une géographie un peu différente de l'hôtellerie.

Pour aller encore un peu plus loin, ce qui marchera ou non, c'est notre capacité à créer un espace de vie active. Les gens attendent certes d'être dans un hôtel mais de pouvoir être en centre-ville, donc d'avoir une vraie vie autour, de pouvoir aller manger en dehors de l'hôtel par exemple.

Nous pourrons faire certaines choses. Des choses seront adaptées au lieu notamment pour accueillir des gens qui resteront là un ou plusieurs mois pour travailler. Ce sera très adapté. Quant aux visiteurs de passage, je pense que les choix se feront sur d'autres critères qu'uniquement la proximité de la Cité. Ce sont des choses que l'on étudie avec le comité départemental du tourisme avec lequel on travaille de manière proche pour suivre cela et s'adapter au fur et à mesure.

Sur la question de la certification, je ne veux pas dévoiler le cahier des charges qui sera remis aux équipes en décembre ou en janvier, mais je peux vous garantir qu'il y a un gros paragraphe sur toutes les questions non seulement écologiques mais également de durabilité car on est parti du principe que l'on ne pouvait pas évoquer l'alimentation durable, l'économie des ressources et avoir un bâtiment consommateur. C'est antinomique. Pour être très claire, il y a des sensibilités architecturales plus orientées notamment chez les jeunes architectes. On sait qu'il n'est pas évident de faire un bâtiment qui pense à tout cela et c'est encore plus vrai dans un bâtiment dans lequel il y aura beaucoup d'installations de cuisine car cela veut dire des effluents à traiter, de l'air à traiter. Le cahier des charges comprend une grande partie sur cette dimension écologique car nous pensons que ce bâtiment doit être aussi un peu exemplaire. Y arrivera-t-on ? Je ne sais pas, mais c'est le point de départ.

Mme le MAIRE. - Cela renvoie d'ailleurs à la thématique que l'on met un peu en avant dans le cadre du réseau des cités puisque l'un des enjeux que nous nous sommes un peu posés comme objet de travail est l'alimentation durable : quelle sera l'alimentation de demain qui préserve la dimension plaisir ? Nous y tenons beaucoup au rapport un peu charnel à la gastronomie. Cela fait aussi partie de la capacité d'attractivité d'un objet comme celui-là car vendre le mode de manger vegan n'est pas la même chose que promouvoir du savoir vivre ensemble un peu plus convivial, on va le dire ainsi.

En tout cas, il faut penser comment on peut imaginer l'alimentation de demain dans les enjeux planétaires qui sont les nôtres en termes de ressources limitées et de santé humaine et publique à travers les logiques de circuit court, de mode de production vertueux des produits agricoles à l'origine de ce que nous avons dans l'assiette au-delà des savoir-faire culinaires en eux-mêmes, et comment on peut également imaginer les métiers qui sont autour.

Au départ, nous avons conçu les choses de manière un peu plus segmentée dans la programmation. Les partenaires potentiels que nous avons rencontrés nous ont dit : des lieux de ce type existent déjà, il nous intéresserait dans votre projet d'avoir des lieux de rencontre pour dépasser ces segmentations un peu artificielles entre les métiers, entre les systèmes de formation et entre les savoir-faire. Il s'agirait plus d'imaginer des lieux de rencontre que des lieux dans lesquels on se dise : là, il y aurait une école, là, tel type de formation pour tel métier et, là, une vocation plus touristique que culturelle. C'est vraiment ainsi.

L'espace ouvert/couvert présente plusieurs intérêts, un intérêt financier, mais aussi celui de pouvoir

être un espace d'exposition ouvert comme une rue passante que les gens pourront s'approprier dans leur quotidien en faisant des pique-niques ou autre, un peu comme des squares publics ou des jardins un peu minéralisés afin que l'on puisse y faire des événements les pieds au sec. Il aurait vraiment cette vocation d'appropriation des espaces, des espaces publics en tout cas collectifs, communs, généreux pour cela, pour réussir à avoir tantôt des banquets tantôt des expositions tantôt des salons, etc.

Sur les participations financières et la qualité des investisseurs, nous sommes face à un moment charnière sur cette question puisque le sujet qui se pose à nous est d'établir des curseurs entre les différents partenaires pour devenir copropriétaires du foncier.

L'EPT ayant fait une manifestation d'intérêt, ainsi que la Métropole du Grand Paris, à ce jour, nous travaillons une hypothèse sans l'intervention communale. Pour l'instant, nous raisonnons comme cela. Nous essayons de bâtir une répartition de l'impact financier sur la somme évoquée. Tout cela n'est pas encore stabilisé, le montant du foncier est en négociation, nous sommes en négociation avec les propriétaires, mais c'est aux alentours de 10 à 11 M€.

Nous avons des engagements formels sur des montants de la Métropole du Grand Paris, de la Région, du département, de la ville de Paris.

L'EPT à ce jour a donné une manifestation d'intérêt mais ne nous a pas dit encore comment il comptait participer. Au vu de la difficulté qu'il a à élaborer ses budgets 2019 et 2020, on peut comprendre pourquoi.

La question qui se posera sans doute à nous - nous aurons l'occasion d'y revenir entre nous en diverses occasions - est de savoir si l'on participe en tant que commune de Chevilly-Larue ou en tant qu'EPT. S'il y a un sujet d'enjeu intercommunal, c'est bien celui-là. La moindre des choses serait donc que l'EPT se retrouve en capacité d'investir dans ce projet.

En tout état de cause, comme cette partie sud est située sur la commune de Rungis, elle s'est donc proposé de se positionner comme investisseur.

Pour nous, la question se posera probablement en des termes un peu différents sur la partie nord. Pour l'instant, nous en sommes encore à la phase de travail avec l'État. Le propriétaire n'est pas le même, là, c'est l'État. Les manières de faire ne seront pas les mêmes non plus puisque la partie nord accueillera la Halle des trésors gastronomiques qui fait partie du cahier des charges Unesco. Cela fait partie des éléments contraints du programme qui renvoient directement à l'activité du MIN de Rungis et donc à travailler avec les grossistes.

Sur cette partie nord, pour l'instant, le modèle économique et le modèle juridique sont encore à affiner. Ceci dit, nous ne sommes pas dans les mêmes calendriers puisque ce sont des objets qu'ils mettent moins longtemps à construire. C'est le cas d'une halle marchande. De toute manière, tant que l'emprise n'est pas libérée par le chantier du métro, on ne peut pas commencer à poser une première pierre. Nous sommes donc moins soumis à des contraintes de calendrier.

(Arrivée de M. Aboudou-Bagassi à 19 h 56.)

Mme PETILLOT. - À propos du financement de la structure syndicale, le syndicat créé en 2016 est financé aujourd'hui par les 7 collectivités que nous avons évoquées, à hauteur de 25 500 € pour les 4 communes du territoire, de 70 000 € pour la ville de Paris et la région Île-de-France et de 178 000 € pour le département du Val-de-Marne, ce qui fait un budget de 420 000 €.

Ce budget couvre aujourd'hui les charges de personnel de 3 personnes. Pour être claire, nous étions 4 jusqu'à présent. J'ai proposé à la gouvernance de faire le choix de réduire à 3 non pas parce que cela m'amuse d'enlever une personne mais parce que les besoins d'accompagnement en prestations techniques spécialisées sur des montages de ce type, qu'il s'agisse d'avocats, d'experts financiers,

d'experts culturels nécessitent un budget qui, sur 420 000 €, est assez réduit si j'enlève les charges de fonctionnement. Le budget propre d'étude se situe aux environs de 150 000 €. Quand on connaît le prix des prestataires, c'est extrêmement peu pour financer une telle opération.

Cela veut dire beaucoup d'investissements de la part des personnes qui font leur possible. Cela veut dire aussi pour être tout à fait transparente que je m'appuie beaucoup sur les référents des villes qui contribuent à faciliter ce fonctionnement du syndicat puisque chaque collectivité membre a un référent technique.

Nous avons un budget réduit qui a démarré en 2016.

L'objectif est que le contrat de concession permette de couvrir les frais du syndicat, autrement dit que le syndicat ne pèse plus sur les collectivités dès que le concessionnaire sera choisi, afin que la redevance versée couvre les frais d'une structure qui continuera à défendre les intérêts des collectivités dans une démarche qui entrera dans l'économie de marché, au moins pour le reste de l'activité. Il sera donc important que l'ensemble des collectivités soient représentées, qu'une petite structure continue de faire le lien et l'interface.

C'est un budget circonscrit dans le temps et qui, au plus tard, se clôturera en 2024. Les négociations avec les opérateurs porteront sur les phases intermédiaires entre la signature et 2024.

Pour l'instant, il n'est pas prévu d'augmentation des communes participantes. J'essaie de faire au mieux pour tenir dans cette enveloppe budgétaire qui est tout de même très réduite.

Mme le MAIRE. - Nous avons aussi l'idée d'essayer de solliciter du mécénat d'entreprise pour des opérations de communication autour d'objets concrets. Pour l'instant, nous avons plein d'idées sur plein de choses à faire, mais du fait du contexte d'austérité budgétaire imposé à toutes les municipalités, le petit budget dont le syndicat dispose ne peut pas être mis dans des actions ni de communication ni de projets culturels. Là pour le coup, il faut bien avancer dans les études et payer les salaires des agents.

Il est prévu des projets bien périmétrés dans leurs objectifs et leur enveloppe financière. Un exemple, une exposition va prendre vie dans des locaux qui nous seront mis gracieusement à disposition pour la construction de laquelle nous avons mobilisé énormément de savoir-faire.

Je précise que nous avons un conseil scientifique avec énormément de compétences de personnes très diversifiées, que ce soit du monde de la cuisine, de la recherche, des milieux vétérinaires, etc. Beaucoup de personnes s'intéressent au contenu du projet.

Nous avons élaboré le fil directeur de cette exposition qui doit prendre vie à travers des objets matériels et concrets qui ne coûtent pas rien.

Il y a cet exemple mais aussi celui d'un car qui serait affrété aux armes de la Cité de la gastronomie, logotisé et identifiable, avec une cuisine et quelques tables qui pourraient circuler dans la Région pour faire connaître le projet et donc mener des opérations de sensibilisation. La RATP nous a fait part de sa disponibilité pour mettre à notre disposition un car électrique à titre gracieux, c'est un gros effort. Il faut que l'on démarque du mécénat sur la manière de le remplir.

Mme PETILLOT. - Je ne vous ai pas dit que nous sommes en train de travailler à une cité numérique, c'est-à-dire à un site Internet plus complet, partant du principe qu'un équipement de ce type doit exister en numérique et que ce que l'on trouve dans un bâtiment autre, on ne pourra pas le faire avec le numérique.

Cette cité numérique qui nous permet de positionner le contenu de la cité devrait ouvrir en début d'année prochaine. Elle se constitue avec des travaux de chercheurs et de mise en réseau de formations notamment. On réfléchit à ce que pourrait être une cité des jeunes. Cela nous permet de continuer à développer le concept.

(Arrivée de Mme Lazon à 20 heures.)

À propos de l'exposition, aujourd'hui, nous avons un projet d'exposition. La Cité de la Villette nous propose de nous accueillir, mais c'est conditionné par les fonds à trouver. Un collecteur de fonds travaille pour nous. Si nous trouvons les fonds, nous pourrions faire cette exposition. Voilà comment nous travaillons.

Sur la question du bus atelier, c'est pareil, ce n'est pas que la RATP nous le mette gracieusement à disposition, nous cherchons un objet qui puisse avoir son modèle économique, qui puisse fonctionner et, de la même manière que la Cité, offrir, pendant un certain temps de l'année, des ateliers aux scolaires, aux associations et, pendant un autre temps, trouver un autre type d'équilibre économique avec des manifestations, des événements pour les entreprises, par exemple.

C'est plutôt un projet de ce type sur lequel nous travaillons avec la RATP et des grands groupes d'équipementiers ; tout le monde doit contribuer.

Mme ZEHIA. - J'ai une question et une observation. Dans votre étude, avez-vous pris en compte, par exemple, des lieux dans Paris qui essaient de mettre cela en place et qui fonctionnent plutôt bien, tels que La Recyclerie, Les Grands voisins qui diminuent les coûts, proposent des ateliers notamment sur l'alimentation ? Cela marche plutôt très bien. Ils n'ont pas besoin d'énormes moyens pour mettre cela en place ?

Mme PETILLOT. - Oui. Cela fait partie des choses que nous regardons.

Je crois que certains groupements se sont tournés vers des projets de ce type.

Le château de Nanterre fait des choses étonnantes.

Nous avons fait le tour de ces lieux pour voir ce que nous pouvions faire, sachant que, dans l'esprit des gens, la gastronomie peut être aussi des choses plus qualitatives. Il faut arriver à tout mettre dedans, c'est ce que nous rêvons de faire.

M. LADJICI. - J'ai deux nouvelles questions. L'une est très simple. J'aimerais savoir où les 3 salariés travaillent, premièrement.

Deuxièmement, je vais essayer de ne pas casser l'ambiance, car cela se passe plutôt bien depuis le début. Le syndicat de la Cité de la gastronomie s'appelle Paris Rungis. Paris, pourquoi pas, puisque nous sommes à côté de l'une des plus grandes capitales du monde. C'est un gage de rayonnement. La ville de Rungis est plus petite en population que celle de Chevilly-Larue. L'aile nord est sur notre territoire ; le côté sud est sur Rungis.

Je suis un peu triste - je vous partage un état d'esprit - que la Cité de la gastronomie ne s'appelle pas Paris Chevilly-Larue Rungis. Elle est sur notre territoire. Des touristes viendront probablement résider à Chevilly-Larue, il y aura du passage. Tout ce qui peut permettre à Chevilly-Larue d'améliorer sa visibilité et son rayonnement est bon à prendre. Je voudrais savoir si vous avez eu cette réflexion. Je pense que oui. Nous avons tous envie que notre ville soit connue et reconnue. Quels blocages avez-vous rencontrés pour qu'aujourd'hui la Cité se trouve en partie sur notre territoire mais n'emporte pas le nom ?

Mme le MAIRE. - Cette question appelle une réponse plus de ma part que de la vôtre, chère Anne.

Dès le départ, très en amont, ce projet a connu une évolution dans son portage de maîtrise d'ouvrage. En effet, en 2012, la candidature s'est faite sur un appel à projets émis par une mission gouvernementale, la MFPCA (Mission Française des Patrimoines et des Cultures Alimentaires). La candidature n'est pas pensée pour nous faire plaisir mais pour essayer de convaincre le Gouvernement et l'Unesco du bien-fondé de notre projet. L'idée est d'avoir un concept qui soit connu et reconnu facilement à l'international en quelque sorte, dans une logique de conviction d'une

entité internationale. On parle tout de même du patrimoine mondial de l'humanité.

Nous avons eu le raisonnement suivant : le lieu d'emprise de la Cité de la gastronomie se justifie par la proximité du marché de Rungis et de l'aéroport d'Orly. C'est le seul fondement à partir duquel nous avons pensé candidater à cet appel à projets. C'est aussi lié à sa grande connectivité au système de transport. On ne le précise pas ainsi mais l'un des premiers critères de localisation est le fait que nous soyons au bord de l'autoroute A86, à deux pas de l'autoroute A6 et de la A106, puisque c'est le barreau qui nous amène à l'aéroport, et à 1,5 ou 2 km de l'aéroport d'Orly et à 6 ou 7 km de Paris à cet endroit.

Ce n'est pas tellement la ville de Rungis avec ses 5 000 habitants qui nous intéresse dans le terme de Paris Rungis. Paris, c'est pour faire appel à la dimension internationale de la capitale française. En matière de tourisme et de gastronomie, mettre la mention Paris a du sens. Quant à Rungis, c'est pour le marché qui porte le nom de MIN de Rungis.

L'un des enjeux était de nous faire reconnaître par des acteurs internationaux dans une compétition qui, au départ puisque cela a pris une autre forme, était une compétition où le projet Paris Chevilly-Larue Rungis n'aurait pas envoyé les mêmes signaux. C'est en tant que tel que nous avons été retenus, du fait de la proximité du marché de Rungis qui donne tout son sens au projet. Ensuite, nous avons perpétué ce choix entériné par l'Unesco.

M. ISSAHNANE. - Merci pour cette présentation très claire.

Ce qui m'interroge, dans le bon sens du terme, ce n'est pas le nom mais qui déterminera la programmation culturelle et événementielle de la Cité de la gastronomie Paris Rungis. Pourquoi cette question ? Comme le nom l'indique, la Cité de la gastronomie évoque pour moi au premier abord quelque chose d'un peu inaccessible surtout pour une grande partie de la population. Je voudrais connaître la politique tarifaire, s'il y en a une, dans la Cité de la gastronomie, savoir s'il y aura des actions en direction des classes populaires frappées par la malbouffe et des problèmes d'obésité, de santé ainsi que l'implication locale : est-ce que les enfants des communes limitrophes pourront avoir un accès privilégié dans ce type d'établissement ?

Voilà ma question.

Mme PETILLOT. - Il y a plusieurs niveaux de réponse.

Premièrement, sur le fond, c'est évidemment ce que nous cherchons à faire, à combattre, ce qui est pour être tout à fait clair le positionnement de la mission française, la gastronomie de luxe. Nous voulons absolument montrer que la gastronomie est un fait populaire partagé, qui transcende absolument toutes les classes sociales, qui passe de l'une à l'autre par des émissions de télévision, par tout ce que l'on veut et qui doit à tous les niveaux poser la question de la frugalité au sens de l'économie des ressources financières et donc qu'avec peu de produits de très bonne qualité, on peut faire des plats extraordinaires à partir du moment où on le fait avec amour et où l'on donne.

Nous sommes en train - et c'est pour cela que les actions culturelles sont importantes - de rendre ce passage incontournable au point que même les opérateurs privés qui vont venir dans le projet aient envie de le reprendre car le réseau est déjà constitué. Nous sommes en train d'identifier des chefs travaillant sur cela, capables de sortir des menus à 8 € de très bonne qualité pour être dans cette dimension. L'idée est d'avoir cette offre.

Nous avons identifié ces réseaux, mais il faudra aussi un restaurant gastronomique pour des gens qui ont envie de s'offrir un excellent repas.

Il faudra pouvoir faire tout cela.

Sur la question des ateliers et de l'accessibilité, effectivement, toute la difficulté est de pouvoir accueillir ces populations, de faire des ateliers, de leur permettre cet accès et, en même temps, pour

l'opérateur, qui devra construire un bâtiment aussi cher, de trouver son modèle économique, d'où l'idée d'avoir cet espace FabLab de 400 mètres carrés qui est un atelier équipé qui pourra être accessible simplement et de permettre à l'opérateur de trouver un autre modèle économique sur des ateliers qui pourront être loués à des entreprises.

Il s'agit d'avoir les deux pour trouver un équilibre dès lors qu'il n'y a pas de participation des collectivités à cette activité. C'est là que les curseurs ne sont pas encore placés, ils le seront dans le cadre des négociations.

Pour répondre dans les limites de ce que je peux vous dire car nous sommes en procédure juridique, sachez que nous avons travaillé en faisabilité sur des politiques tarifaires qui sont dans une fourchette basse, plus basse que ce qui se pratique aujourd'hui, afin de tenir compte de cette accessibilité, ce qui nous a typiquement amenés à avoir d'autres programmes dans le quartier pour pouvoir équilibrer.

L'accès des scolaires fera partie de ce qui sera négocié. Ce que je ne peux pas vous dire aujourd'hui, c'est le nombre de créneaux, le temps car, c'est toujours pareil, ce sera une question de modèle et d'équilibre. Je crois beaucoup au fait que l'on arrive à monter ce bus et à démontrer que l'on peut trouver un équilibre de ce type, que l'on trouve des chefs engagés prêts à cette démarche pour travailler avec les jeunes, les habitants sur la notion du bien manger pour des coûts réduits.

Mme le MAIRE. - Pour compléter un peu ce propos car cette question me préoccupe beaucoup. Il est évident que l'on pourrait répondre avec beaucoup plus d'affirmation et de confiance en soi sur la maîtrise de qui décide des programmations culturelles et de ce que l'on met dedans si, dès le départ, l'État avait assumé sa responsabilité. Cela mettra tout le monde d'accord, il y a eu un peu de Sarkozy, de Hollande et de Macron, il y en a pour tout le monde.

Ils ont porté l'inscription du repas gastronomique auprès de l'Unesco. L'Unesco, sur la base du fait que c'est le patrimoine immatériel et qu'il faut un lieu pour faire vivre cette ambition, par essence le patrimoine immatériel n'est pas un objet à protéger en soi, il fallait donc un lieu pour l'accueillir.

L'Unesco a exigé que soit érigée, à l'époque, une Cité de la gastronomie, sauf que l'État s'est retourné dans une logique d'appel à projets vers les collectivités en disant : nous n'investirons pas un Euro dans un projet d'équipement public, comme il a pu le faire pour la cité de la musique ou le Mucem, dans une logique de musée ou de cité culturelle. Il a demandé aux collectivités locales de trouver le moyen de financer cela, soit par elles-mêmes soit en trouvant d'autres modes de financement.

Ce problème de fond initial fondamental fait que nous sommes obligés de trouver des moyens détournés pour réussir à maîtriser cela.

Notre réponse n'est pas entièrement satisfaisante. Pourquoi ? Parce qu'au départ cela aurait dû être un équipement national, par définition, dans son objet même et son ambition, sauf que l'État n'a pas décidé d'investir dans ce projet. Il en est de même à Lyon, à Dijon et à Tours, cela ne concerne pas exclusivement notre projet. Les collectivités sont toutes à un niveau de financement que vous connaissez, soumises à beaucoup de baisses de moyens, elles sont toutes extrêmement motivées pour participer à la sortie de terre d'un tel équipement de renom dont on sent bien que la Métropole du Grand Paris a besoin.

J'ai souvenir, il y a quelques années, à l'époque où j'avais des contacts avec certains cabinets ministériels dans une précédente vie, d'avoir eu des contacts avec les collaborateurs directs de certains ministres qui me disaient : nous voulons apporter notre aide car nous sentons que c'est un magnifique projet, qu'il n'y en a pas plusieurs comme cela à l'échelle même de la France. Mais ils avaient l'orientation de ne pas financer. Cela dit, on sentait que peu d'équipements de ce type pouvaient donner un peu de chair y compris à l'idée de Métropole du Grand Paris.

Nous avons cette dimension mais sans les financements de l'État.

Les collectivités territoriales ont donc décidé de prendre leurs responsabilités, c'est bien le sens du syndicat de la gastronomie, dans une logique où la commande était de dire initialement : on ne peut pas faire ce que l'État dit ne pas pouvoir faire - c'est logique - trouvons un modèle économique qui s'adossera énormément à du financement privé. Nous sommes extrêmement vigilants et attentifs à faire en sorte de maintenir et de préserver à tout prix une dimension d'intérêt général et de non-soumission y compris dans le monde de la gastronomie très influencé par la grande distribution, par certains grands lobbies - on est dans un milieu très sauvage sur certains aspects - en essayant de verrouiller par tous les bouts tout ce qui concernera la dimension d'intérêt général à vocation culturelle et pédagogique notamment.

Sur d'autres parties, si ce n'est pas très respectueux de cette dimension d'intérêt général, ce n'est pas très grave car il y a une dimension commerciale évidente dans certaines parties du projet, on l'a admis dès le départ.

L'idée est qu'il y ait une péréquation en quelque sorte entre ces différents types d'usages afin que nous soyons en capacité de poser des obligations. C'est ainsi que nous avons travaillé. C'est ce à quoi je faisais référence tout à l'heure en parlant de sujétions publiques. C'est un terme précis qui impose à celui qui signera le contrat de concession de respecter les termes des sujétions que nous aurons posées. Nous sommes assez lucides sur le fait que, pour l'instant, nous avons positionné la barre très haut sur ces sujétions avec des tarifs extrêmement bas notamment d'entrée dans les parties d'exposition, les parties d'atelier, justement pour que soit accessible au plus grand nombre avec quelque chose sur lequel il est plus facile de se retourner, des créneaux par défaut réservés en accès libre ou symboliques aux écoles du territoire. Cela nous garantit un ancrage territorial assez fort. Nous avons une liste de sujétions importantes.

Nous ne pouvons pas vous garantir aujourd'hui que tout tiendra parce que tout n'est pas encore finalisé. C'est d'ailleurs pour cela que c'est une présentation en amont. Plus on pose de sujétions, plus on contraint le modèle économique et plus on réduit la rentabilité. Or, si l'on veut que cela marche, cela doit être du gagnant/gagnant : on ne trouvera des preneurs que s'ils arrivent à trouver leur propre rentabilité.

C'est donc un sujet un peu compliqué.

Nous avons été toutefois très vigilants, car le Comité syndical y a longuement réfléchi dans sa pluralité, à solliciter de la part des candidats, dès le dépôt du dossier en amont, dès maintenant dans les dossiers qui seront déposés, à ce qu'ils nous disent par quelle entité ils pensent faire exploiter la partie la plus culturelle et la manière dont ils comptent l'incarner, qu'ils nous donnent un ou deux noms. Ils seront en quelque sorte les garants d'une certaine vision de la gastronomie et du repas gastronomique des Français car il n'y a pas énormément de noms du niveau que nous attendons.

Dans le cahier des charges, ils ont l'obligation de nous dire avec qui ils comptent travailler. De ce point de vue, le directeur actuel de l'espace 104 est un peu la caution morale du niveau culturel attendu, nous espérons avoir une signature qui nous renvoie à ce type d'obligation morale en plus de nos sujétions publiques. En tout cas, nous y serons vigilants et, par le biais de notre concession, nous aurons un conseil de vigilance qui sera lui-même très exigeant sur toutes ces questions.

M. DELUCHAT. - Tout d'abord, je tiens à remercier Anne de son exposé car moi qui ai suivi ce dossier depuis le début, je vois que l'on avance bien dans cette affaire. Au départ, ce n'était pas gagné d'avance, ce n'était pas évident. Je trouve que cette évolution prend corps : on commence à avoir quelques bribes, enfin, c'est plus que cela puisque l'on commence à avoir un projet, de ce que pourra être la Cité de la gastronomie.

Je trouve qu'avoir cette Cité de la gastronomie en Île-de-France, sur notre territoire est une chance

mais c'est aussi beaucoup de devoirs. Nous avons des obligations de réussite dans cette affaire. Ces obligations de réussite sont pour tous ceux qui la soutiennent : les collectivités mais aussi le mécénat, c'est l'intérêt économique, l'intérêt social, l'intérêt culturel. Je crois que tout est pris. La situer dans une banlieue est quelque chose de porteur.

Je donnerai une image, je ne sais pas si elle est exacte, j'ai connu il y a une quarantaine d'années un chef d'orchestre qui s'appelle Jean-Claude Casadesus qui disait : "la musique classique, certains pensent que ce n'est pas pour lui". C'est aussi pour les ouvriers dans les usines. Il faut se rendre chez eux pour leur faire découvrir la musique classique. C'est un exemple. J'aime peut-être mieux la musique classique parce que j'ai entendu de tels discours, de tels propos de quelqu'un qui avait compris que certains pensaient que ce n'était pas fait pour eux.

Je pense qu'il faudra que l'on s'inspire de cela pour montrer à tous ceux qui pensent que la Cité de la gastronomie n'est pas faite pour eux qu'elle est aussi pour eux. C'est un petit message que j'essaie de vous passer.

Compte tenu du fait que beaucoup de choses ont été dites, je voudrais aussi me féliciter de nous tous, de l'engagement de Chevilly-Larue car cet engagement premier, il fallait avoir le courage de le tenir pour avancer sur cette idée qui paraissait peut-être impossible mais qui, en somme, est en voie de réalisation.

En matière d'emplacement, sur la ligne de métro du Grand Paris, la ligne 14, il y aura une station, il faut se féliciter qu'avec la Société du Grand Paris, les villes de Thiais, de Chevilly-Larue et de Rungis aient été en capacité de construire une gare proche de la Cité de la gastronomie qui, selon moi, devrait être un espace de vie et d'échanges entre certains qui peuvent venir, comme les touristes, en provenance d'aéroports de Paris et autres, mais aussi se croiser. Avec tout ce qui est transversal, c'est-à-dire avec l'ensemble des forces vives de notre pays, de notre Région, je crois que cela peut être un élément conséquent.

Que ce soit pour la Société du Grand Paris comme pour la Cité de la gastronomie, nous avons pris les choses en main et avons essayé de construire quelque chose qui devrait bien fonctionner, c'est de notre intérêt commun. Je pense que le marché d'intérêt national de Rungis pour lequel il y a beaucoup d'investissements notamment sur tous les pavillons, a pris la mesure de ce qu'étaient les projets qui l'entourent et qui le jouxtent, j'en suis très heureux. Je souhaite bon courage à Anne pour la suite avec la Présidente de notre syndicat qui est notre Maire.

Mme le MAIRE. - Merci André.

Mme BARBARIAN. - Je voulais poser une question par rapport au projet que je découvre aujourd'hui, mais je crois avoir eu pas mal d'éléments de réponse par rapport à l'intervention de notre Maire tout à l'heure. Je souhaiterais connaître la "part du service public" sur l'ensemble du projet et la part de ce qui sera complètement privatisé. Je me doute que les hôtels et restaurants le seront, mais a-t-on une idée grosso modo de ce qui pourra rester du domaine public ou pas, sachant qu'au niveau du financement, nous savons tous que ce ne sera pas forcément aisé ?

Mme le MAIRE. - L'un des enjeux est de mélanger les espaces en quelque sorte de sorte que le visiteur ne puisse pas vraiment faire la différence entre ce qui relève d'une ambition d'intérêt général qui serait en libre accès ou à tarif accessible qui relève de la dimension à vocation culturelle et pédagogique première de la cité et les espaces qui auront la vocation plus mercantile.

En gros, cela concernerait certains types d'espaces notamment les espaces d'exposition, d'ateliers, de médiathèque, des espaces où il y a une dimension d'intérêt public avéré qui justifie y compris la procédure juridique que nous avons choisie : sans cet enjeu d'intérêt général, on ne pourrait pas faire de délégation de service public puisqu'il n'y aurait pas de service public.

Anne, je ne sais pas si tu peux compléter la réponse ?

Mme PETILLOT. - Je vais compléter avec le sens inverse : juridiquement, si l'on devait définir un espace complètement public, il faudrait que les collectivités le financent. Nous ne pouvons pas être sur cette dimension. C'est pour cela que ce service est rendu public avec une politique tarifaire, avec la possibilité d'accéder à des paniers de restauration qui restent accessibles, à des espaces comme la terrasse pouvant être ouverts tout le temps gratuitement mais ce sont des services rendus à l'intérieur, ce n'est pas un volume identifié sinon vous seriez obligés de financer.

Mme le MAIRE. - Des personnes du public ont des questions à poser.

M. PONOTCHEVNY. - L'accès nord de Chevilly-Larue tombe sur le Mc Donald ?

Mme le MAIRE. - Non, c'est plus bas, c'est juste en dessous du pont, de la brigade des pompiers en face de Belle Épine sur la Nationale 7. Caroline, peux-tu nous remettre le plan.

M. PONOTCHEVNY. - La Cité de la gastronomie sera donc en concurrence avec le Mc Donald ?

Mme le MAIRE. - Absolument, c'est une manière de le dire. Cela s'adressera peut-être parfois aux mêmes publics cibles car l'idée est de s'adresser à tout le monde. En tout cas, ce ne sera pas dans le même esprit de balade loisirs que l'on ira à l'un ou à l'autre.

M. VOGNE. - Sur le plan, je trouve que l'on ne voit pas bien l'A6, la Nationale 7 et Belle Épine. Je dois dire que l'on a un peu de mal à se repérer.

J'ai trois questions : quelle est la durée de la concession ? A-t-on une idée du genre du groupement qui peut répondre à des projets aussi compliqués ? Ultérieurement, qui sera le gendarme du concessionnaire, celui qui va le surveiller, qui donnera les coups de bâton si nécessaire ?

Mme PETILLOT. - La durée de la concession prévue aujourd'hui dans le règlement de la consultation, car il y a deux petites options, se situe entre 49 et 59 ans. Elle a été calculée par rapport à l'amortissement économique de l'ensemble.

Concernant les genres de groupement, ce sont des gens qui savent construire, qui savent exploiter sur 50 ans une concession de cette taille, ce sont plutôt les majors de la construction qui savent faire cela. Ce sont également des banques qui savent investir, des exploitants culturels qui savent tenir une partie culturelle, des exploitants commerciaux qui savent exploiter les commerces, des gens qui savent exploiter des espaces de tourisme d'affaires, des auditoriums, des salles de réunion. Ce sont des groupements complexes avec non pas un mais des architectes, des scénographes, des paysagistes, ce sont de gros groupements, d'où la difficulté de ce projet.

Mme le MAIRE. - Le gendarme de la concession, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, sera un conseil de surveillance composé des collectivités publiques parties prenantes à la maîtrise d'ouvrage. Il se réunira très fréquemment. Il aura la charge de s'assurer que les sujétions publiques signées dans le contrat sont respectées et de la manière dont elles le seront. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle nous avons travaillé un temps long sur le choix des partenaires car cela va durer un peu longtemps tout de même.

L'idée est de poser dès le départ les termes d'un mode de faire ensemble : au-delà des sujétions qui sont purement juridiques, l'idée est, à travers l'année qui va s'écouler devant nous, de réussir à bâtir ensemble des modus operandi qui feront qu'au-delà des obligations juridiques, il y aura une envie de faire ensemble car tout le monde y aura un intérêt commun, sans naïveté sur les intérêts qui peuvent être les leurs et, eux, sans naïveté non plus sur la manière dont on sera exigeant à maintenir les nôtres.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

M. PONOTCHEVNY. - La chambre de commerce de Paris finance l'école Ferrandi qui est un grand pôle de gastronomie sur la ville de Paris pour les étudiants, etc. Sera-t-il en concurrence avec

la Cité de la gastronomie ?

Mme le MAIRE. - Dans un premier temps, étant donné que nous avons eu vent que l'école Ferrandi voulait déménager de ses locaux un peu inadaptés à son mode de fonctionnement, nous nous étions positionnés pour lui proposer de l'accueillir dans nos propres murs. Au final, nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas forcément ce dont il y avait besoin sur le site de la Cité de la gastronomie. Pour être la Cité de la gastronomie de tous y compris en matière de formation, on doit être celle de personne figée dans le temps.

Un exemple, nous aurons un plateau de 1 000 mètres carrés à louer à différentes écoles qui nous ont dit être intéressées parfois par louer ensemble des espaces pour mener des projets ensemble car elles ne sont pas tout à fait sur la même niche. Cela répond de l'ambition que j'évoquais tout à l'heure, de faire se rencontrer des corps de métier qui aujourd'hui sont un peu trop dans le cloisonnement. C'est vraiment comme cela que nous avons conçu les différents espaces. Nous avons vraiment travaillé le sujet pour être en complémentarité. Cela ne nous empêchera pas le cas échéant de, notamment dans la partie la plus au sud, c'est-à-dire le quartier de la gastronomie, tout ce qu'il y a autour de la Cité de la gastronomie (l'objet en jaune sur les images) - il faut chaque fois essayer d'être précis dans les termes utilisés pour être sûr de se faire comprendre de ses interlocuteurs - proposer l'implantation d'une ou de plusieurs écoles dans le quartier de la gastronomie. En tout cas, dans l'objet équipement en lui-même, l'idée est vraiment d'être un espace ouvert, en location, disponible pour plusieurs écoles. On sait qu'il y a l'école Ferrandi, mais l'INFA a aussi manifesté son intérêt, pourquoi pas des lycées publics aussi notamment sur la partie restaurant d'application.

Mme PETILLOT. - De la même manière que cette cité doit être pour tous, elle doit être pour toutes les formations. Nous avons sur le territoire du Val-de-Marne des CFA de qualité, des lycées hôteliers de qualité qui se battent pour développer des formations et même pour amener les jeunes au-delà du Bac Pro sur des spécialisations. Il faut que ces lycées puissent aussi venir suivre une formation spécifique autour de, je ne sais pas, du vin, de la pâtisserie, d'une manière de travailler. Il faut que cette Cité soit celle de tous les chefs, des chefs de restauration collective, pas seulement celle des chefs étoilés. De la même manière, si l'école Ferrandi, ce que nous avons commencé à regarder, souhaite venir faire un module de formation ou une formation ouverte ici, c'est formidable mais les autres doivent pouvoir venir aussi, qu'elles ne se sentent pas exclues de cette cité. En Île-de-France, on a beaucoup de choses, mais il faut arriver à être en réseau et plus inclusif qu'exclusif, d'où la difficulté du projet et le choix du plateau pouvant être loué par des écoles différentes.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions ?...

C'est un point d'étape. Nous arrêtons-nous là sur cette présentation, sachant que nous pourrons faire des points d'avancement au gré de l'avancée des travaux du syndicat pendant toute cette année ?

Mme PETILLOT. - Nous avons tout de même un cadre juridique qui nous impose un système un peu contraignant.

Mme le MAIRE. - Certes.

Merci à Anne Pétillot.

Pour conclure sur ce sujet, je voudrais dire combien c'est une aventure humaine assez exceptionnelle pour tous ceux qui président aux destinées de ce syndicat.

Anne Pétillot ne compte pas ses heures, vous l'avez compris, elle ne compte pas son énergie non plus, elle a peut-être gagné quelques cheveux blancs en quelque temps.

Je vous propose que nous concluons ce temps de travail par quelques applaudissements pour la remercier ainsi que toute l'équipe du syndicat.

(Applaudissements...)

Merci Anne, nous te libérons.

Mme PETILLOT. - Bonne soirée.

Mme le MAIRE. - Si vous le voulez bien, nous allons reprendre le cours normal de notre séance.

Je rouvre officiellement cette séance.

(La séance est rouverte à 20 h 39.)

Mme le MAIRE. - Avant de commencer l'examen de notre ordre du jour, je voulais porter à votre connaissance, tout comme je l'ai fait à l'occasion de la réunion de préparation de notre séance du Conseil avec les différents présidents de groupe, la délibération soumise au vote de la Métropole du Grand Paris lors de sa séance du 12 novembre dernier, puisqu'a été mis aux voix un dispositif assez précis de mise en place d'une ZFE (Zone à Faible Émission) sous-entendu de particules fines et de gaz à effet de serre visant à régler la circulation des voitures dans une zone située intra-A86.

Sur le principe, ce sujet a été discuté quelques mois auparavant dans le cadre du plan climat air énergie que j'avais donc voté avec enthousiasme.

C'est une excellente chose que de voter la mise en place d'une ZFE. Il est important de préciser qu'il a été mis en évidence, il y a déjà quelques années, le fait que les particules fines notamment sont à l'origine de 5 000 à 6 000 décès prématurés par an dans les zones urbaines. C'est aussi à l'origine de nombreuses maladies notamment respiratoires liées à l'asthme et à toutes ces maladies. Il y a donc bel et bien non seulement une urgence environnementale à lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi sanitaire, à faire en sorte qu'il y ait moins de véhicules polluants dans les zones urbaines.

J'ai donc voté favorablement ce projet général du plan climat - air - énergie. Pendant plusieurs mois, nous sommes restés sans nouvelle de tout cela. Il y a eu pleins de réunions auxquelles nous avons été conviés, mais la difficulté avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT, c'est qu'ils font de nombreuses réunions. Si nous nous rendions à toutes, nous ne ferions que cela pour le coup.

Nous avons donc été, je pense, à peu près 99 % des Maires à découvrir, le 22 octobre dernier, le dispositif proposé pour la mise en œuvre de cette ZFE. Le 22 octobre, trois scénarios ont été proposés : l'interdiction au 1^{er} juillet 2019 soit de tous les véhicules critère 5 soit de tous les véhicules critères 4 et 5, soit de tous les véhicules 3, 4 et 5 auxquels il fallait ajouter les hors catégories, ceux qui sont tellement vieux qu'ils ne sont même pas critère 5, l'interdiction de tous les véhicules répondant à ces critères à compter du 1^{er} juillet 2019 dans toute la zone intra-A86. Le calendrier a été au final proposé à l'occasion de la séance du 12 novembre.

Entre le 22 octobre et le 12 novembre, des réunions ont eu lieu. Elles ont permis de dire qu'interdire 65 % des véhicules en 6 mois était peut-être un peu ambitieux. Toujours est-il que ce qui a été soumis au vote de la Métropole du Grand Paris, c'est une délibération qui prévoit l'interdiction au 1^{er} juillet 2019 des véhicules critère 5, celle à partir de 2021 des véhicules critères 4 et 5, celle à partir de 2024 des véhicules critères 3, 4 et 5, l'objectif étant, à l'horizon 2030, de n'avoir plus que des véhicules critères 0 et 1, à savoir électrique, GPL ou hydride.

Sur le principe, j'y suis favorable mais à deux conditions : la première est qu'il ne s'agit pas d'interdire l'accès de la métropole francilienne à toute une catégorie de population qui n'aurait pas les moyens de s'acheter un véhicule hydride, électrique ou GPL qui, à ce jour, sont encore beaucoup plus chers que les véhicules de critère même 2. Il y a une vraie question de ce point de vue.

La deuxième, le délai laissé aux personnes, aux familles pour se retourner pour changer de véhicule : 6 ou 7 mois pour expliquer à une famille qu'elle doit changer de voiture, cela me semble d'une brutalité extrêmement importante. À partir du 1^{er} juillet, ils ne pourront plus circuler librement dans la Métropole.

Nous avons été un certain nombre de Maires à manifester notre émoi sur ce calendrier très..., on peut dire volontariste ou ambitieux, j'ai plutôt envie de dire très brutal et bousculant, étant entendu que, selon les chiffres qui nous ont été donnés, à l'échelle des villes intra-A86, environ 235 000 véhicules seraient concernés par la mesure au 1^{er} juillet 2019, sans compter celles qui sont à l'extérieur puisque, quand vous habitez à l'extérieur de la A86 et que vous devez vous rendre dans le périmètre intra-A86, certes, vous n'êtes pas concerné par l'interdiction de circulation dans votre propre commune, néanmoins, vous ne pourrez pas entrer dans la A86 avec un véhicule critère 5. Cela concerne donc en réalité beaucoup plus de véhicules que seulement 235 000.

À Chevilly-Larue, c'est 2 462 véhicules, presque 12 % du parc roulant. Cela veut dire que l'on expliquerait à 2 462 familles ou Chevillais, cela dépend de la situation individuelle, qu'ils disposent de 6 à 7 mois pour changer de voiture.

Nous considérons que cette mesure a été mise en œuvre de manière trop accélérée et brutale pour les familles. À Paris, c'est peut-être plus facile de mettre en œuvre cette mesure déjà en place pour les véhicules de critère 5, dans la mesure où vous avez un maillage métro d'une efficacité absolue. Aujourd'hui où que vous habitez dans Paris - il y a aussi un réseau de bus très dense - vous n'avez en général que quelques dizaines de mètres voire au pire quelques centaines de mètres à faire pour accéder à un métro qui vous emmène partout dans Paris. Interdire les véhicules de critère 5 pour quelqu'un qui doit aller au travail présente moins de difficultés car il peut avoir accès plus facilement au métro.

Nous, le métro notamment de banlieue à banlieue, nous ne l'aurons qu'en 2024 et 2025 pour la ligne 15. On dit : "débrouillez-vous" sans proposer d'alternative en transports en commun hormis un système beaucoup moins efficace que le métro, à savoir les bus, etc. C'est donc une vraie interrogation. Surtout, il n'existe pas aujourd'hui d'aide suffisante de mon point de vue pour mettre les familles dans ce délai notamment en situation de changer leur voiture.

La démonstration que nous fait la Métropole du Grand Paris dans son exercice est de nous expliquer qu'elle a mis en place une aide de 5 000 € pour l'achat d'un véhicule en faveur de la conversion écologique qui s'additionne aux différentes aides de l'Ademe, de l'État, etc. qui peuvent permettre à toute famille qui le souhaite d'acheter un véhicule hybride ou électrique pour un reste à charge de 10 000 €.

Je ne sais pas qui est capable de réunir 10 000 € pour changer sa voiture en 6 mois. Très clairement, ce ne sont pas ceux qui ont un véhicule de critère 5.

Je pense que, là, il y a une petite inadéquation avec le réel, sans compter d'autres enjeux écologiques que l'on pourra évoquer si vous le souhaitez, qui font que l'on n'a pas non plus résolu le comment faire une Métropole vertueuse avec seulement des véhicules électriques, avec de l'énergie nucléaire, des batteries qui utilisent des métaux rares qu'il faudra aller chercher en quantité industrielle dans certaines régions du monde au prix très probablement de la dévastation de plusieurs régions du monde ni le comment faire pour recycler les batteries.

Quand c'est à petite échelle, on peut l'absorber. Quand c'est à échelle industrielle, cela nous interroge un peu tous. Sans aller jusqu'à ouvrir ces débats, de toute manière au 1^{er} juillet 2019, il me semblait qu'il y a une mesure contre-productive.

De plus, à quelques jours de l'initiative des gilets jaunes sur la question des taxes sur le diesel, au regard du niveau de colère dans le pays sur toutes ces questions, cela en rajoutait un peu une couche qui faisait que ce n'était pas vraiment la meilleure façon d'aborder le sujet.

Je vous indique que j'ai donc décidé, en tant que représentante de Chevilly-Larue au sein de l'assemblée métropolitaine, de formuler une proposition alternative, c'est-à-dire d'admettre l'urgence puisqu'il y a urgence. Nous avons un vrai enjeu sanitaire et environnemental lié à la qualité de l'air

dans les villes en France. Il y a une vraie nécessité pour les grandes villes de France de s'améliorer sur la qualité de l'air, mais pour être réellement plus efficaces et vertueux, rien ne nous empêchait d'annoncer dès maintenant aux familles la nécessité absolue de s'engager vers la conversion écologique de leur véhicule, donc de commencer à préparer ces conditions, de créer des aides qui ne se limitent pas aux véhicules de critères 0 et 1 mais de les étendre au moins aux véhicules critère 2 qui sont, en termes d'émission de particules fines et de gaz à effet de serre, beaucoup plus vertueux, même s'ils ne sont pas électriques ou GPL, que les autres et qui, surtout, notamment sur le marché de l'occasion peuvent être plus adaptés au porte-monnaie des familles concernées.

S'agissant des véhicules de critère 5, on peut être un grand collectionneur de voitures rares et anciennes. Parmi les 2 462 Chevillais concernés, je doute qu'il y en ait beaucoup. La plupart sont des personnes qui n'ont tout simplement pas les moyens de s'acheter une voiture plus confortable, plus sûre et moins polluante. Leur demander en quelques mois de solliciter un effort aussi important pour changer de voiture ne me paraît pas raisonnable.

Je reviens sur la proposition que j'ai formulée en séance qui consiste à dire dès maintenant, mais sur un terme plus lointain pour laisser aux familles le temps de s'organiser, l'horizon peut être 2021 : attention, préparez-vous parce qu'en 2021, on interdit les véhicules critère 5 et, à la limite pourquoi pas aussi les véhicules 4, comme cela, on se positionne sur le même enjeu en 2021, avec la mise en place de véritables aides qui permettent d'acquérir y compris des véhicules de critère 3 d'occasion qui, du coup, nous permettent d'être plus vertueux et plus accessibles aux familles concernées et surtout de permettre d'enclencher dès maintenant, grâce à la mise en place de ces aides, une conversion écologique qui pourra s'entamer sur 3 ans ou sur 2 ans et demi, en tout cas pas sur 6 mois.

Cette proposition a été rejetée, du moins la délibération proposée par le Président a été soumise au vote et adoptée telle qu'elle était prévue. Je vous informe que j'ai donc décidé de voter contre cette délibération au sein de la Métropole du Grand Paris.

J'ai oublié de vous signaler le fait que si la décision relève de la compétence environnementale de la Métropole du Grand Paris et que c'est en ce sens qu'elle prend cette délibération en application de sa compétence environnementale, la restriction des règles de circulation des véhicules est du pouvoir de police des Maires. Ils sont donc assujettis à la signature d'un arrêté municipal dans la perspective du 1^{er} juillet 2019.

Je vous indique que nombreux sont les Maires, même parmi ceux qui ont voté la délibération, qui nous expliquent qu'il est hors de question qu'ils signent quoi que ce soit au 1^{er} juillet 2019 car ils n'y croient pas du tout et que c'est une belle caution morale pour se donner bonne conscience et offrir la possibilité au Président Ollier de la Métropole du Grand Paris de donner à voir l'utilité de cette merveilleuse institution métropolitaine qui prend des décisions utiles pour l'environnement.

Vous entendez l'ironie dans mon propos en tout cas la colère. Je pense qu'il y a des enjeux sur lesquels il ne faut pas s'amuser à faire de la communication. Vouloir faire trop vite pour de mauvaises raisons est le meilleur moyen de fabriquer des opposants à l'écologie, de fabriquer des colères y compris d'ailleurs à l'égard des Maires qui seront en première ligne pour signer les arrêtés. C'est bien facile de prendre des délibérations depuis son bureau de la Métropole du Grand Paris, mais ce sont bien les Maires qui seront en première ligne. Dans la course-poursuite engagée avec certains ou certaines sur la justification de la Métropole du Grand Paris par rapport à d'autres institutions préexistantes, je pense que l'on n'est pas, là, au niveau des enjeux que l'on doit aux habitants de cette métropole.

Je vous fais part de ma colère sur cette question car il est bien dommage que, sur un sujet aussi important, on en soit à une logique de course de vitesse de communication entre les uns et les autres qui font que, de toute manière, certains commencent à dire : vu qu'il n'y a pas les aides de l'État, on

ne signera pas l'arrêté. Tant pis !

Je voulais porter cela à votre connaissance. Vous pouvez réagir si vous le souhaitez.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Cette position me rappelle les accords de Paris. On signe les accords de Paris en 2015. 197 pays s'engagent à réduire les particules, à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens du monde et, au final aujourd'hui, selon une étude qui est sortie, 16 pays seulement l'appliquent.

Prendre des engagements pour ne pas qu'ils soient tenus est-ce donner du sens aux actions politiques, aux actions que nous menons ? D'un côté, on prend des mesures, on décide des choses et de l'autre, on augmente les taxes, les taxes pour le gasoil, pour le fioul, puis on décide que certaines voitures seront interdites. Ce fut des choix politiques pris à une époque. À une époque, on disait que le diesel était mieux que l'essence. Les enjeux nationaux défont et refont la vie des gens.

Mme ZEHIA. - Je voudrais dire que je trouve assez drôle la manière dont le gouvernement a tendance à nous culpabiliser, nous les particuliers. Je pense qu'au lieu de s'attaquer tout de suite aux particuliers, il serait peut-être mieux de regarder au niveau mondial toutes les sociétés qui polluent comme pas possible dans le monde entier.

Certes, en tant que particulier, on peut limiter certaines choses, faire du recyclage, etc., mais à notre échelle, ce n'est rien, comparé à des groupes qui, aujourd'hui, sont les premiers pollueurs, les premiers à utiliser du plastique au lieu du verre, etc.

Je trouve assez drôle cette tendance à nous culpabiliser au lieu de s'attaquer à des groupes qui le mériteraient plus.

M. TAUPIN. - Je pense tout de même qu'il faut reconnaître à la Métropole le fait d'avoir pris un engagement à l'égard de la pollution de l'air sur la Métropole, Paris et sa banlieue. Certains jours d'été et même en hiver, il y a des pics de pollution et des gens qui souffrent des effets dus à ces pics. On sait que c'est dû à la circulation automobile, au système de chauffage sur notre territoire. Cela a des conséquences sur la santé des gens.

On peut considérer que c'est une décision prise de la part de l'exécutif de la Métropole en concurrence avec la région avec Paris, etc. néanmoins, on peut reconnaître cette volonté de trouver des solutions.

Je veux bien parler du fait que l'on culpabilise les gens, mais en ce qui concerne le changement climatique et les enjeux environnementaux, je pense que nous avons tous notre part de responsabilité. À chacun de voir, en fonction du véhicule qu'il utilise, en fonction de son mode de comportement, quelles actions il peut mener pour réduire l'impact de son comportement sur l'environnement.

Il y a la responsabilité de l'État, il y a la responsabilité des collectivités locales - il y a un an, nous avons adopté l'Agenda 21 à Chevilly-Larue et nous menons des actions depuis très longtemps dans ce domaine - mais il y a aussi la responsabilité des particuliers.

Je veux bien admettre que des gens qui conduisent un véhicule de critère 5 ne puissent pas faire autrement, qu'ils aient acheté à un moment donné un véhicule d'occasion très polluant datant des années 2000. D'accord. D'autres qui se trouvent très bien dans ces véhicules pourraient très bien en changer. Il y a tout de même des possibilités.

Il y a des aides : l'État en a engagé, il y a celles apportées par la Métropole. Il y a des éléments, des outils que l'on peut utiliser pour essayer de changer de mode de circulation.

Nous avons quand même un réseau de transport en commun dans notre secteur. Limiter l'usage de la voiture est important. C'est faisable grâce au réseau de transport en commun, il n'y a pas que la

ligne 14 et la ligne 15 qui sont en chantier, il y a aussi d'autres outils. Je n'ai pas de voiture, donc je ne me rends pas bien compte, mais je ne circule qu'en transport en commun. Je sais que des gens ne peuvent pas faire autrement qu'utiliser une voiture pour circuler, c'est évident. C'est le cas lorsque l'on a des enfants, lorsque l'on transporte des choses lourdes, lorsque l'on est artisan, etc. Néanmoins, il faut réfléchir à ce que chacun d'entre nous peut faire pour réduire son impact sur l'environnement.

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, je partage tout à fait un certain nombre d'éléments abordés juste avant.

S'agissant de l'urgence écologique, c'est indéniable, nous vivons sur une planète qui nous envoie des signes assez inquiétants sur notre patrimoine écologique et l'état de la planète que nous allons laisser aux générations futures.

On s'interroge évidemment sur le timing de la décision de la Métropole qui peut être source d'inquiétude pour beaucoup de Chevillais qui ont des marges financières assez faibles. C'est à souligner.

Le délai, cela a été rappelé, est extrêmement court pour permettre aux Chevillais de changer de véhicule pour aller sur des véhicules de critère 1 ou 2. C'est une conséquence de cette décision.

Je regrette cependant, Madame la Maire, que vous n'insistiez pas sur un point en particulier : l'état de notre parc automobile au niveau de la ville de Chevilly-Larue. La délibération de la Métropole est évidemment assez violente mais elle a eu le mérite de nous donner une indication sur l'état de notre parc automobile. J'ai reçu une dépêche disant que Chevilly-Larue a le nombre de véhicules polluants le plus élevé sur les 24 villes ciblées par la Métropole. La ville de Chevilly-Larue doit engager la réflexion sur la manière de réduire l'empreinte carbone de notre collectivité territoriale. Cela passe tout d'abord par des choix politiques forts de la part de la municipalité.

J'ai appris, lors de la commission des finances pilotée par André Deluchat, qu'un certain nombre de choses commence à être engagé sur l'acquisition de véhicules électriques de la part de la ville de Chevilly-Larue, c'est quelque chose que l'on propose depuis 2014. Je me félicite que l'on prenne enfin conscience de cette urgence.

Je soutiens évidemment cette démarche mais je la trouve peu ambitieuse car les contrats portent sur les véhicules en renouvellement. Je pense que nous avons intérêt à engager une réflexion rapide sur le renouvellement total de notre parc automobile ou 95 % de notre parc automobile pour aller sur des véhicules électriques. Ces derniers ayant aujourd'hui une autonomie de 300 à 400 km, il faut garder des véhicules thermiques les moins polluants possible pour les grandes distances.

Autre sujet de préoccupation majeur, je le perçois en tant que citoyen, le fait qu'il y ait une ou deux bornes de rechargement. Je ne sais même pas si elles fonctionnent. Lors du DOB 2015, 2016 et 2017, j'avais proposé d'équiper le parking du centre-ville de bornes de rechargement pour inciter nos concitoyens chevillais à acquérir des véhicules électriques. Je vois que ce n'est pas encore mis en place, je le regrette. Je réitère cette proposition à la lumière de ce que nous venons d'apprendre ce soir.

Vous savez, lorsque vous êtes en maison individuelle, les démarches pour installer une borne de recharge sont assez fastidieuses, assez longues, mais cela reste possible. De par la sociologie de la ville de Chevilly-Larue, de par la configuration de notre patrimoine immobilier, nous avons beaucoup d'immeubles, de copropriétés, de logements sociaux. Faire les démarches pour installer une borne dans une copropriété est une difficulté extrêmement impressionnante car il faut demander l'avis à tout le syndic de copropriété, il faut un vote. Quand vous avez un délai de 6 mois de la part de la Métropole du Grand Paris, vous devez attendre la prochaine réunion du syndic de copropriété pour lui demander l'autorisation et ensuite engager la démarche qui peut prendre 4 à 8 mois. Ce

n'est pas très fluide.

Autre chose, j'ai eu cette remarque le week-end dernier d'un citoyen Chevilly-Larue qui habite dans un logement social dans le quartier des Sorbiers qui souhaite acheter un véhicule électrique. Il s'est adressé au bailleur social pour savoir quelle démarche était à entreprendre. Je ne sais pas si les processus sont clairs, mais ce bailleur lui a demandé d'aller voir tous ses voisins pour récupérer un écrit de chacun d'eux disant qu'ils l'autorisaient à installer une borne.

Je pense que la ville de Chevilly-Larue, avec ses 12 % de véhicules polluants dans son parc, doit être à l'avant-garde sur ce sujet. Nous devons mettre en place un certain nombre de processus simplifiés au niveau de notre municipalité pour accompagner les Chevillais qui veulent acheter un véhicule électrique. Je pense que nous n'y échapperons pas. Nous avons un problème avec les véhicules polluants dans notre ville, nous devons collectivement nous intéresser à la question au-delà des clivages et des oppositions que nous pouvons avoir dans ce conseil.

Je vous renouvelle cette proposition de bornes dans le parking municipal du centre-ville et un accompagnement des Chevillais voulant avoir un véhicule électrique.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ISSAHNANE. - J'ai une question sur la délibération prise par la Métropole. Ont-ils pensé aux ZTL (Zone à Trafic Limité) mises en place notamment en Italie, à Bologne ou à Milan, qui ne limitent pas la circulation des véhicules selon leur niveau de pollution mais selon leur usage, c'est-à-dire que, dans une zone, on permet les véhicules légitimement acceptés à circuler, comme les véhicules d'urgence ou les riverains, etc. ? Je ne sais pas si ces expériences à l'international ont été discutées.

Mme la Maire est intervenue tout à l'heure pour dire que cette mesure prise par la Métropole du Grand Paris est incomplète dans le sens où quand on oblige les gens à abandonner leur voiture, il faut leur trouver des solutions de repli. C'est assez logique puisque quand on a des contraintes telles que le niveau de revenu, le fait de changer ou non de voiture pour se rendre au travail, pour déposer ses enfants à l'école, pour aller faire ses courses, etc. nécessite absolument une solution de remplacement. C'est une contrainte pour les gens, ce n'est pas un choix, ce n'est pas une liberté.

Parmi ces solutions de compensation qui permettraient d'abaisser le niveau de pollution, tout le monde est d'accord qu'il faut le réduire, Mme la Maire a parlé des transports publics, j'ajouterai l'aménagement urbain qui a été discuté par la Métropole du Grand Paris et qui a laissé passer un certain nombre de mesures qui éloignent les populations les plus pauvres des transports en commun.

Je tiens à dire là ce qui se passe dans les communes limitrophes à Chevilly-Larue mais partout en Île-de-France notamment dans le Grand Paris Express où chaque fois qu'il y a une station de métro, il y a des opérations immobilières qui s'accompagnent de l'expulsion des pauvres, ces mêmes pauvres que l'on prive de voiture pour aller travailler et de transport en commun. C'est la double peine.

Il faudrait aussi lutter contre la spécialisation des territoires : il faudrait rassembler tout dans un même lieu (des zones de travail, des zones d'habitation), spécialisations favorisées par certaines politiques qu'il faudrait remettre en cause.

Lutter contre la pollution, c'est un tout. Il ne suffit pas de punir comme l'a dit Beverly les particuliers qui n'ont pas les moyens de changer de voiture, les particuliers sur lesquels on tape tout le temps au lieu de viser plus haut.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

Merci.

Nous concluons.

Pour apporter quelques éléments d'information sur les interpellations qui ont été faites : je vous avoue que, moi aussi, j'ai été la première surprise de découvrir que 11,9 % des véhicules de critère 5 ou plus composait le parc roulant.

La Préfecture, jusqu'à présent, ne nous avait jamais adressé un quelconque indicateur sur cette information, donc nous ne disposions pas d'information, c'est une découverte.

Je pense - nous sommes en train d'essayer d'obtenir des informations plus précises auprès de la Préfecture - qu'il y a peut-être deux biais dans ce chiffre.

Un élément sociologique conduit effectivement à considérer qu'il y a une concentration des voitures de critère 5 dans certains quartiers et que la paupérisation d'un grand nombre de familles est liée à des phénomènes sociétaux nationaux. On peut considérer sociologiquement qu'il y a un niveau de concentration des véhicules de critère 5 dans les endroits où il y a le plus de ménages pauvres ou défavorisés. Indépendamment de cela, la sociologie de Chevilly-Larue ne nous explique pas pourquoi nous aurions un niveau de véhicules de critère 5 plus élevé qu'ailleurs. J'y vois deux biais possibles, mais je partage cette interpellation : nous sommes en train d'essayer d'obtenir des éléments de précision pour essayer d'en comprendre le périmètre. Pour encore quelques mois, bientôt plus pour très longtemps puisqu'il est survenu aujourd'hui la signature d'un document important avec le dernier casseur de Chevilly-Larue, certaines parcelles continueront d'accueillir des casses automobiles. Du coup, lorsque vous amenez une épave sur une casse automobile, vous faites une cession de carte grise. J'essaie d'avoir l'information pour savoir si cela comprend ces véhicules. Nous avons quelques informations qui consistent à dire que cela réduirait considérablement le nombre de véhicules concernés par la mesure puisque, là, ils ne sont plus du tout roulants.

L'autre élément à vérifier concerne le marché de Rungis : comme c'est un tableau qui nous a été donné aseptisant complètement le contenu ne nous donnant aucune autre information que des chiffres bruts, on ne sait pas si cela intègre les immatriculations détenues par les entreprises du marché des grossistes notamment.

Tous ces éléments méritent d'être affinés.

En tout état de cause, nous avons enclenché fort heureusement de longue date un certain nombre de mesures qui nous permettent d'être plutôt fiers de ce que nous avons mené à Chevilly-Larue en matière de lutte contre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. Est-il besoin de se rappeler ensemble que nous sommes l'une des communes du plus grand réseau géothermique d'Europe qui, franchement, en termes d'efficacité sur la lutte contre les gaz à effet de serre est des milliers de fois plus efficace que toutes les petites mesures par ailleurs que l'on peut envisager. On évite tout de même 35 000 à 40 000 tonnes de dioxyde de carbone dans l'air chaque année grâce à notre réseau de géothermie. On n'est pas dans la petite maille, on est plutôt dans le top niveau des communes très ambitieuses en matière environnementale.

Il est certain que c'est un effort à ne jamais cesser et qu'il faut sans cesse se renouveler dans ses pratiques. Les marchés publics ont une durée donnée. Quand nous avons un marché qui s'étend sur plusieurs années, il faut attendre qu'il se termine avant d'en renouveler les termes, ce qui vient d'arriver. C'est la raison pour laquelle, dans ce nouveau marché, nous avons inclus un critère sur un certain nombre de véhicules propres.

I faut se dire entre nous que, pour l'instant, certains véhicules notamment techniques liés aux usages quotidiens d'une ville, que ce soit les balayeuses, les véhicules utilitaires ne sont pas des véhicules propres. Le plus souvent, les véhicules propres n'existent pas, encore devrais-je ajouter. Une flotte à

100 % propre est impossible dans une collectivité locale.

En revanche, nous avons enclenché un processus qui nous permet d'aller vers un renouvellement progressif de notre parc roulant communal. Vous verrez lors d'une prochaine séance de Conseil municipal que nous allons encourager les Chevillais à procéder à l'acquisition de vélos électriques car l'un des constats faits est que beaucoup de gens renoncent à se déplacer à vélo, parfois pour des raisons climatiques et de confort mais aussi souvent parce que la descente de la côte suivie de sa remontée demande un effort qui n'est pas accessible à chacun et notamment quand il s'agit de longues distances.

Nous allons donc essayer d'encourager l'achat par la mise en place d'une aide. Ce sera proposé à l'occasion du Conseil municipal de décembre. Cela rejoint un peu la remarque qui a été faite sur la culpabilisation qui doit tous nous interroger. Je partage absolument le constat selon lequel les enjeux environnementaux sont une aventure collective. Nous devons en être tous acteurs. Cela va du plus petit geste du quotidien comme ne pas jeter un papier par terre jusqu'à des actions ambitieuses comme la géothermie. Toutes les actions ont leur sens et, sur cela, les comportements individuels sont plus que nécessaires. Sur les déchets par exemple, c'est essentiel. Si l'on arrivait tous à réduire la quantité de déchets à la source, on sait qu'en termes d'empreinte écologique, on ferait un bond en avant gigantesque pas seulement sur les émissions de particules fines et de CO2 mais de manière générale, y compris dans nos modes de vie.

Après, cela n'obère pas le fait que la responsabilité n'est pas exclusive au grand public. Lorsque, pendant des décennies et des décennies, toutes les politiques ont veillé à être protectrices à l'égard de certains lobbies et à s'assurer que certains intérêts pourraient bien être préservés au détriment des enjeux écologiques, on peut considérer que, là, il y a deux poids et deux mesures et que nous avons aujourd'hui un problème.

Je pense que l'on conviendra tous ensemble que la démission de Nicolas Hulot à la rentrée dernière s'inscrit dans cette volonté de bousculer en quelque sorte les idées sur les choses et de faire en sorte qu'il y ait une prise de conscience collective là où aujourd'hui trop souvent et trop systématiquement le réflexe des gouvernements, je ne cible pas ce gouvernement en particulier, de manière générale de l'État, y compris de tous ses satellites, est d'être dans la culpabilisation.

Je ne sais pas si vous avez vu le reportage d'Élise Lucet sur le plastique, après, je synthétiserai car c'est un débat qui dure longtemps néanmoins il est important, mais pour moi, c'est la preuve par la démonstration que nous sommes dans une société qui marche sur la tête.

Je suis présidente de la Régie déchets de la RIVED, nous sommes tous, collectivement avec les villes de la RIVED, assujettis aux subventions que nous octroie dans sa grandement mansuétude CITEO, l'ancien Eco-Emballages. Qu'est-ce qu'Eco-Emballages ? C'est un organisme qui rassemble tous les lobbies industriels de l'emballage auxquels ont dit : il faut donner de l'argent pour que tout cela soit plus vertueux.

On peut se dire : super, c'est le privé qui paie. On peut aussi se dire : comment décide-t-il qui paie et combien donne-t-il ? En fait, il décide ce qu'il veut quand il veut et comme il veut. On voit bien dans le reportage télévisé en question qu'en réalité cela conduit à toutes les dérives qui aggravent la situation y compris à l'échelle mondiale et internationale plutôt que le contraire.

Regarder tous les responsables et aller chercher des mesures qui visent, aussi à la source, par les producteurs eux-mêmes, à réduire tous ces effets et à se mettre tous dans une logique vertueuse est pour moi l'un des enjeux premiers de ce XXI^e siècle.

Sur la question des véhicules électriques, attention, il y a beaucoup d'idées reçues, la nécessité de disposer de bornes dans les espaces publics date. Aujourd'hui, il faut brancher sur le courant la plupart des véhicules. Votre information est très, très datée.

M. LADJICI. - Cela met 3 jours pour se recharger.

Mme le MAIRE. – Je pense qu'il faut mettre à jour vos informations, Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. – Je travaille dans le secteur de l'automobile. C'est quelque chose que je connais parfaitement. Il faut 3 jours.

Mme le MAIRE. – Je me suis un peu renseignée sur le sujet. En tout cas, ce n'est pas ce que disent vos commercialisateurs, adressez-vous à votre service commercial. J'entends mais entendez ce que disent vos commerciaux car ils ne vendent pas cela comme cela.

Là-dessus, il faut savoir raison garder. Les véhicules électriques ont plus de chance de se développer dans les zones rurales car il est plus facile de brancher sa voiture sur une prise courante de son pavillon qu'après des bornes en ville.

Toutefois, nous avons déjà deux bornes collectives, rien n'empêche d'étudier la mise en place de nouvelles. Je pense que le récit qui en a été fait a été un peu caricatural.

Je suggère que l'on passe désormais à l'ordre du jour à proprement parler.

J'ai une demande émanant de la salle, un cri d'alerte de M. Jean Garric qui doit nous faire la présentation du rapport d'activité du SIGEIF. Il est un peu souffrant, il nous demande si l'on peut admettre l'idée qu'il passe avant les autres délibérations. Sauf à ce que cela vous pose un problème, je l'y invite.

Nous passons directement à la délibération 1.10.

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.10 - Présentation du rapport d'activité 2017 du syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

M. GARRIC. - Dans ce nouveau contexte de diminution des ressources, le SIGEIF a dû s'adapter, en proposant à 185 communes adhérentes, de nouveaux outils pour optimiser la facture d'énergie ainsi que la maîtrise de la consommation énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Il poursuit, bien sûr, son rôle de contrôle auprès du concessionnaire. Le territoire totalisait, en 2017, 1 216 967 clients avec une perte de 1 % par rapport à 2016. C'est la conséquence de la mise à la concurrence où l'objectif était de détruire en fait le distributeur historique et les tarifs réglementés.

En effet, c'est un démarchage intense et même souvent déloyal à domicile qui a eu pour effet de lui faire perdre, en 10 ans, la moitié de ses clients.

Il est vrai que les tarifs réglementés devraient disparaître dans peu de temps.

Le Conseil d'État a d'ailleurs considéré qu'ils étaient contraires aux droits européens.

La lutte pour la qualité de l'air et contre les émissions d'effet de serre, c'est maintenant et c'est urgent.

En 2016, le SIGEIF a inauguré la plus importante station de ravitaillement en gaz naturel pour les véhicules, de France.

Actuellement, avec d'autres partenaires publics ou privés, il mène le projet de création d'une unité de méthanisation à Gennevilliers.

Son ambition est de déployer en Île-de-France un réseau de 10 stations de GNV et de bio GNV d'ici à 2022.

Le gaz renouvelable est une énergie d'avenir produite à partir de déchets organiques locaux, de boues des stations d'épuration, de biomasse, bois et paille, ou à partir de l'électricité excédentaire en produisant de l'hydrogène.

Le groupement de commandes de gaz ravitaille plus de 11 000 sites. Il permet des gains allant de 23 à 32 %.

Sur notre ville, pas d'incidents sur le réseau. Les conduits en acier diminuent et sont remplacés par le polyéthylène.

Concernant le réseau de gaz, la ville perçoit une redevance relative à l'occupation du domaine public par les canalisations d'un montant de 1 375 € pour 2017.

La ville totalise 3 882 clients individuels avec une baisse de 3 par rapport à 2015 et, cela, malgré les démarches intensives des autres distributeurs.

Nous sommes également adhérents de l'association SINCOM qui propose des outils pour la gestion de l'ouverture des flux sur la voie publique.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Jean.

Avez-vous des questions à poser ?...

(Aucune).

Merci Jean. Bonne continuation dans ce syndicat.

Il faut voter que nous avons pris acte.

Je mets aux voix. Qui est pour prendre acte ?

☞ **VOTE : IL EST PRIS ACTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous revenons à l'ordre habituel de notre ordre du jour.

1.1 - Approbation du rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

M. DELUCHAT. - Le montant de la CLECT pour la Métropole du Grand Paris dépend des compétences transférées à la Métropole du Grand Paris. Vous les connaissez toutes : l'aménagement de l'espace métropolitain, le développement et l'aménagement économique, social et culturel, la lutte contre les nuisances sonores, la lutte contre la pollution de l'air, le soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour toutes ces raisons, la ville de Chevilly-Larue est impactée seulement parce qu'elle est adhérente de Bruiparif. Cette adhésion de 2 286 € nous est prélevée aujourd'hui dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

À cela, nous ajoutons, parce que c'est une clef qui a été décidée par l'ensemble des villes de la CLECT de la Métropole du Grand Paris, un pourcentage de 2,9 %. Je vous passe les détails de la manière avec laquelle cela a été décidé. Cela a été un consensus général. Nous appliquons ces 2,9 % aux 2 286 €, ce qui représente 54 € de plus. Cela nous est déduit de l'allocation de compensation qui nous est versée par la Métropole du Grand Paris.

Mme le MAIRE. - Merci André.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

1.2 - Demande d'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2 019

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération récurrente.

M. DELUCHAT. - Comme tous les ans, lorsque nous n'avons pas voté le budget primitif - il sera voté cette année au mois de février - nous avons la possibilité d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du montant des crédits ouverts l'année précédente.

Nous vous proposons aujourd'hui de délibérer pour, sur des opérations ciblées - elles sont au nombre de 6 pour un montant de 464 000 € - pouvoir éventuellement engager ces dépenses avant le vote du budget primitif.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (M. LADJICI.)**

Mme le MAIRE. - Nous avons maintenant à délibérer sur un certain nombre d'attributions d'acomptes de subventions.

La première délibération est globale à toutes les associations sauf celles dont le Président ou la Présidente serait autour de la table. C'est la raison pour laquelle les délibérations 1.4, 1.5, 1.6 et 1.7 ont été retirées de cette délibération globale.

1.3 - Attribution d'acomptes de subvention aux associations communales conventionnées - année 2019

M. DELUCHAT. - Comme nous le faisons tous les ans, avant le vote du budget primitif, si les associations notamment celles qui ont des salariés, une masse salariale, ont besoin d'acomptes avant le vote du budget primitif, elles ont la possibilité de le faire dans la mesure de la subvention qu'elles avaient obtenue l'année n-1.

Les associations concernées sont au nombre de 9. Au passage, nous n'avons plus dans notre liste la Mission Locale de l'Emploi, elle a été transférée à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Mme le MAIRE. - Elle est prise dans notre FCCT.

M. DELUCHAT. - Oui, elle est prise dans le FCCT de l'EPT, mais nous n'avons pas à voter, cela ne dépend plus de nous dans le cadre des compétences.

Nous pouvons faire si vous en êtes d'accord un pot global : nous avons sorti toutes celles dont les présidents sont membres du Conseil municipal. C'est le cas de l'ACSF avec le Président Patrick Blas, c'est le cas du théâtre avec la Présidente Élisabeth Lazon, c'est le cas de la caisse des écoles avec Mme le Maire qui est Présidente.

Mme le MAIRE. - De droit.

M. DELUCHAT. - C'est le cas du CCAS avec Hermine Rigaud qui n'est pas là.

J'ai fait jusqu'à la 1.7.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur ces différentes délibérations ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix la délibération 1.3. Tout le monde a le droit de voter sur celle-là.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

1.4 - Attribution d'acomptes de subvention à l'association ACSF - Année 2019

Mme le MAIRE. - Nous attendons que Monsieur le Président de l'association soit sorti de cette salle car, au vu des différents écrits et polémiques, nous voulions nous assurer que toutes les règles seraient respectées à la lettre pour voter en toute tranquillité et sérénité sans aucune pression extérieure.

(Sortie de M. Blas à 21 h 31.)

Maintenant qu'il est bien sorti de la salle, je vais mettre aux voix la délibération 1.4.

M. LADJICI. - Je souhaite intervenir sur cette délibération, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, comme vous venez de le signaler, nous sommes appelés à nous prononcer sur le versement anticipé d'acomptes de la subvention annuelle de l'association sociale, culturelle et familiale (ACSF) au titre de l'exercice 2 019.

Cette association est présidée par notre collègue Patrick Blas, membre de la majorité municipale et maire adjoint en charge de la tranquillité publique, des fêtes et cérémonies ainsi que des sports, raison pour laquelle il ne peut pas prendre la parole et qu'il est à l'extérieur de la salle du Conseil sous peine de conflit d'intérêts, c'est bien cadré par la loi.

Les questions légitimes de l'opposition municipale durant l'été 2018 ont provoqué une confrontation violente, vous l'avez rappelé, avec la majorité municipale. Je considère à titre personnel que cette confrontation était inutile. Tout aurait pu être évité si nous avions reçu les documents demandés en temps et en heure.

Dans un monde ouvert et connecté, il n'y a quasiment aucune barrière à l'information. Tout finit par se savoir. C'est la transparence et à marche forcée pour tous, citoyens comme élus municipaux.

Rappelons au passage que l'opposition exerce un rôle de contrôle de la politique de la majorité municipale. C'est l'un des fondements de notre démocratie locale.

Ce contrôle est tout à fait sain et permet d'éviter certaines dérives qui surgissent lorsque certains élus arrivent par la force des choses à la conclusion que la collectivité dont ils ont la charge est une propriété particulière d'un clan ou d'une formation politique.

La saisine du Préfet du Val-de-Marne et de la Cour régionale des comptes - je vous ai adressé mes chers collègues un courrier en copie - a sans doute permis d'accélérer les choses et nous a permis d'obtenir les comptes de l'association présidée par M. Blas, le 10 octobre 2018, soit plus de 2 mois et 10 jours après avoir réclamé les documents à Mme la Maire et à son adjoint en charge des associations.

Je souligne qu'il n'est pas présent dans la salle. J'aurais bien aimé avoir un échange avec lui notamment suite à ces publications. Il est sans doute ailleurs ce soir.

Nous avons pris le temps d'étudier les documents reçus avec toute notre équipe. Nous avons également sollicité deux spécialistes en gestion des collectivités locales ainsi qu'un expert-comptable. Je vais vous livrer quelques analyses et quelques conclusions.

Je vous le dis, Madame la Maire, loin de nous rassurer, les documents reçus ont, au contraire, suscité beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes. Je vais m'en expliquer.

Alors que l'association présidée par M. BLAS existe depuis plusieurs décennies, 1966, il est particulièrement surprenant de constater que les montants mentionnés dans le budget prévisionnel sont rarement concordants avec les comptes de résultat certifiés par l'expert-comptable -j'ai les documents ici, je les mets à disposition de chacun - des différences pouvant aller de quelques centaines d'Euros, ce qui est compréhensible, ce n'est pas toujours une science exacte, à plusieurs milliers d'Euros.

Ces écarts peuvent s'expliquer par un manque de rigueur flagrant dans la gestion de cette association et également par un manque de vérification de l'adjoint en charge du secteur.

Cet élu aurait dû émettre des recommandations dès 2014 pour permettre à cette association de mettre en cohérence son budget prévisionnel avec les comptes annuels certifiés. C'est le même montant depuis plusieurs années, je dirai même depuis plusieurs décennies et, malgré tout, dans le projet de budget déposé, quand on analyse les documents de l'expert-comptable, il y a des différences assez importantes. Je vais les citer.

Nous avons détecté plusieurs anomalies dans les comptes de cette association.

La première est la suivante : l'ACSF a fait une demande de subvention pour des frais d'études : 10 000 € en 2014, 11 500 en 2015, 9 300 en 2016, 9 370, et c'est précis, en 2017.

L'analyse détaillée des comptes certifiés entre 2014 et 2017 par l'expert-comptable ne fait aucunement apparaître des dépenses d'études ou assimilées.

La deuxième anomalie dans un compte budgétaire codifié par l'État, le poste 606300, les fournitures non-stockées ou fournitures d'entretien : exemple, vous achetez un outil du quotidien (un marteau, une lampe torche ou une machine à café). L'ACSF a fait une demande de subvention pour ce poste 606 300 comme suit : 1 300 € en 2014, 1 400 € en 2015, 1 200 € en 2016, 1 500 € en 2017. C'est mentionné.

Le compte de résultat mentionne les dépenses suivantes : 7 878 € en 2014, 6 954 € en 2015, 7 644 € en 2016, 7 886 € en 2017, soit une dérive approximative de 525 % par rapport à ce qui est demandé en subvention à notre municipalité. Vous admettrez que cela fait beaucoup de marteaux ou de lampes torches.

La troisième anomalie, cette fois-ci au poste 623400, entre 2014 et 2017, on découvre que l'association a dépensé entre 268 € et 570 € en cadeaux.

Les montants restent faibles par rapport à la subvention municipale à l'ACSF, mais il est curieux de voir de telles dépenses lorsqu'on sait qu'une association comme la retraite sportive n'a bénéficié que d'une subvention municipale de 500 € en 2018.

Quatrième anomalie : entre 59 754 € et 63 940 € de frais de personnel charges comprises, soit entre 59 % et 64 % de la subvention municipale utilisée pour salarier des personnes. Ces montants de salaires peuvent être assimilés à une délégation de service public par la municipalité à l'association présidée par M. Patrick Blas.

Or, la ville de Chevilly-Larue dispose d'un conservatoire de musique et de danse avec un personnel salarié à plein temps.

Ces versements de salaires sont très surprenants - pour quelqu'un comme moi qui suis un élu de l'opposition - surtout pour une association qui n'est pas ouverte à toute la population chevillaise, sachant qu'il faut être coopté pour entrer à l'ACSF. J'ai les statuts ici, je me les suis procurés auprès de la préfecture.

Ce que je demande dans un fonctionnement transparent, c'est qu'une liste des salariés nous soit présentée par la majorité. Je ne demande pas qu'elle soit publiée. Je pense que vous devez avoir ce document car je souhaite vérifier qu'il n'y a aucune collusion ou conflit d'intérêts dans les recrutements opérés par l'association présidée par M. Patrick Blas.

Cinquième anomalie : au poste 625730, poste appelé officiellement réceptions/dépenses de restauration, l'ACSF ne fait aucune mention à ce poste de dépenses dans le budget prévisionnel contenu dans la demande de subvention.

Le compte de résultat mentionne les dépenses suivantes pour ce compte 625730 (réceptions et dépenses de restauration) : 7 613 € en 2014, 10 564 € en 2015, 8 278 € en 2016, 5 922 € en 2017, ce qui signifie qu'en fonction des années, entre 6 et 10 % de la subvention municipale est utilisée en frais de réceptions et de restauration. Ce sont des montants assez énormes dans la mesure où je vous rappelle, mes chers collègues, que nous parlons d'argent public qui émane des impôts des Chevillais, je le précise.

Sixième anomalie : il n'y en a pas 1 000, je vais m'arrêter. Au poste 625100, poste appelé officiellement voyages et déplacements, entre 2014 et 2017, l'association a dépensé entre 5 023 € et 26 395 € par an en déplacements et voyages, soit entre 5 % et 26 % de la subvention municipale.

L'honnêteté intellectuelle nous oblige à mentionner le fait que nous avons appris que les membres de l'association présidée par M. Blas sont amenés à se rendre en groupe à l'étranger à l'occasion de certaines représentations musicales, mais moyennant le paiement de leurs propres frais individuels de déplacement, étant entendu que l'association ne prend en charge qu'une petite partie du voyage.

Je fais un calcul rapide. L'association compte 44 adhérents. Hypothèse : les 44 adhérents doivent se rendre au Pays Basque pour un concert de musique. On va compter large. Le voyage aller-retour de l'aéroport d'Orly coûte au maximum 300 €. J'ai pris très large. Comptons deux nuitées d'hôtel pour un montant de 160 € et de 100 € de frais de restauration pour deux jours, ce qui nous fait un total de 560 €.

Si l'association, dans sa grande générosité, prenait en charge 30 % du montant total des déplacements (billets d'avion, restauration, hôtel) pour les 44 adhérents, cela nous amènerait à un montant total de 7 392 € pour tous les adhérents. Ce qui est tout de même très loin des 26 395 € dépensés en 2015 ou des 17 329 € dépensés en 2016.

Il y a encore d'autres anomalies, mais je vous en fais grâce ce soir car je souhaite me focaliser sur ce qui pose le plus problème dans ces comptes.

Autre problème qui doit être corrigé par la Direction des finances ou l'adjoint en charge des associations : la loi vous oblige à déclarer toute aide de la municipalité dans vos comptes. Or, par exemple, après-demain, se tient le banquet annuel de l'ACSF qui est pris en charge par la municipalité. Le montant de ce banquet n'est mentionné nulle part dans les documents budgétaires. Or, selon la loi, on doit le mentionner, même s'il n'est pas intégré dans les comptes.

Je termine par quelque chose dont j'espère que ce n'est pas le cas. Les statuts officiels de l'ACSF mentionnent le Bureau, le montant de la cotisation. Ces statuts datent de 1966. Première surprise qui peut être corrigée par un document interne : le montant des subventions est encore en Francs (50 Francs pour les membres bienfaiteurs, 25 francs pour les membres honoraires). Je pense que cette association gagnerait à se mettre en règle sur le montant des cotisations réactualisé en Euros.

Un autre élément me surprend beaucoup : l'article 8 du chapitre 2 des statuts de l'association dit que l'association est composée d'un bureau comprenant le Maire de Chevilly-Larue, un Président d'honneur, un Président, deux vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

J'espère que M. Blas ne vous a pas déclarée comme membre du Bureau, je l'espère sincèrement. M. Blas ne prend pas part au vote parce qu'il est Président de l'association. Si vous étiez concrètement membre du Bureau, vous n'auriez pas non plus le droit de prendre part au vote, sinon on annulerait toutes les subventions versées, mais les statuts ne veulent pas dire que M. Blas a fait la démarche auprès de la préfecture en vous déclarant comme l'un des membres du Bureau de l'ACSF.

Je vous pose la question. J'espère que vous amènerez des éléments de précision.

Mme le MAIRE. - Vous avez bientôt terminé Monsieur Ladjici ?

M. LADJICI. - Oui.

Un motif de satisfaction car il faut toujours finir par une note positive : les frais d'expert-comptable sont assez stables. Ils représentent entre 1 920 et 2 100 € de charges par l'association chaque année. C'est rigoureux.

Je rappelle une nouvelle fois que ces chiffres viennent des documents que vous m'avez fournis le 10 octobre 2018. Ils sont évidemment vrais et vérifiables. Je me tiens à la disposition de toute personne qui le souhaite pour parcourir ces documents ensemble et vous pointer les montants que je mentionne. Je n'ai aucun problème pour cela.

J'ajouterai un dernier élément qui m'a quand même "achevé", si vous me permettez l'expression. Voulant me faire ma propre idée sur le fonctionnement de cette association, avant de livrer une quelconque analyse publique, j'ai décidé d'adresser ma candidature à M. Patrick Blas en vue de devenir un modeste bénévole de l'ACSF et de fournir une aide dans la mesure de mes compétences.

Mme le MAIRE. - Oui. Vous aviez fait ce qu'il fallait pour qu'il accueille une telle proposition avec beaucoup d'enthousiasme.

M. LADJICI. – La demande a été envoyée le 30 septembre 2018 et la réponse négative et très peu motivée date du 8 octobre 2018. J'ai ici le document de refus de candidature. On a du temps, on a envie d'être bénévole et on vous dit : "non, on ne veut pas de vous", document que je tiens à disposition.

Comment expliquer que l'une des associations les plus subventionnées de la ville de Chevilly-Larue puisse refuser une demande d'adhésion de la part d'un citoyen qui se trouve être un élu municipal ? Est-ce parce que je suis un élu de l'opposition ? Est-ce en raison de mes opinions politiques qui sont loin d'être celles de M. Patrick Blas ou est-ce tout simplement parce que j'ai la faiblesse d'exercer pleinement mon rôle d'élu de l'opposition municipale en voulant m'assurer de la bonne utilisation des deniers municipaux ?

Je ne vous demande pas de me répondre, Madame la Maire, je crois avoir mon idée sur la question.

Je vous rassure je conclus bientôt.

Mme le MAIRE. - Ah ! Parce que ce n'est pas terminé encore ? !

M. LADJICI. - Ces éléments factuels amènent un éclairage nouveau sur cette association. Je pense que nous sommes plusieurs à penser qu'il y a un vrai problème à faire voter cette délibération en l'état à la lumière de ces éclairages.

Je vais le dire sans détour pour qu'il n'y ait pas de malentendus. Je n'ai pas confiance dans la gestion de cette association. Je n'ai également pas confiance dans le travail du Maire adjoint en charge des associations. J'aurais aimé le lui dire droit dans les yeux, mais il se trouve qu'il n'est pas là ce soir. Il aurait dû éviter qu'une telle situation ne se produise. Dès 2014, date de sa prise de fonction, il aurait dû vérifier le budget, les comptes et demander qu'ils soient mis en cohérence, c'est le rôle d'un adjoint aux associations.

Je pense qu'il y a une défaillance dans le contrôle de cette association qui sème un doute profond sur la rigueur de certains dans l'exécution du mandat donné par les Chevillais.

Je vous annonce, Madame la Maire, que, pour la première fois de cette mandature, je ne voterai pas cette délibération sans garanties solides de votre part et de sa majorité qu'il y a une volonté de mettre un terme à ce type d'approximation et de laxisme dans la gestion de cette association.

Je vais vous faire une proposition tout à fait constructive et vous noterez l'effort au vu des circonstances. Je vous demande Madame la Maire de reporter le vote de cette délibération pour nous laisser le temps de faire toute la lumière sur ce dossier dans le calme et le respect.

Je vous demande également de mandater un organisme indépendant pour auditer les comptes de l'ACSF en toute transparence pour que nous puissions valider ensemble les axes d'amélioration et éviter, à l'avenir, que j'intervienne aussi longuement en Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Oh, oui, s'il vous plaît.

M. LADJICI. - Vouloir passer en force au vu de ces éléments serait un signal extrêmement négatif pour les Chevillais qui attendent transparence et rigueur de la part de leurs élus municipaux.

Je tiens à dire en conclusion que je pense évidemment aux adhérents de cette association car ils sont là. Ils sont 44 officiellement. La majorité, je pense tous, car je n'ai pas de jugement de valeur à apporter, est dans un engagement sincère. Je regrette que, lors du Conseil municipal qui a eu lieu au mois de septembre, vous ayez voulu instrumentaliser mes prises de position en invitant tous les bénévoles de cette association pour tenter de faire croire que je serais contre cette association. J'ai toujours voté les budgets de l'ACSF sans discussion. J'ai demandé les comptes pour les analyser comme le prévoit la loi. J'avoue que ce que je découvre ne me rassure pas.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE. - Ce que vous faites, là, Monsieur Ladjici est absolument inqualifiable. C'est d'un niveau d'inacceptabilité qui, je pense, n'a jamais été atteint dans cette enceinte et qui n'honore pas celui qui l'émet.

Vous voyez, dans le fonctionnement d'un Conseil municipal, je sais bien que c'est une entité qui semble ne pas avoir attiré beaucoup votre attention, mais il existe des commissions qui nous permettent d'examiner les sujets point par point, de rentrer dans le détail pour essayer de comprendre la nature des questions qui sont soulevées. Là, très franchement, je n'ai ni l'envie ni la possibilité de répondre aux différents points très précis que vous avez soulevés qui peuvent toutes, j'en suis absolument certaine, trouver une bien légitime explication qui, de toute manière, sera examinée notamment là où c'est le cas, chaque année, dans la commission culture. Tous les documents y sont systématiquement communiqués à l'ensemble des membres de cette commission, sans aucun problème de transparence quel qu'il soit.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été expliqué à maintes reprises, mais quand on ne veut pas entendre, on n'entend pas. Je peux le comprendre, mais à un moment donné, il faut tout de même essayer de faire un effort pour se situer dans le respect de vos collègues et ce que vous venez de faire n'est pas respectueux.

M. LADJICI. - C'est faux.

Mme le MAIRE. - Je ne sais pas si vous étiez présent aux différentes commissions préparatoires à ce conseil, en tout cas, ce qui est certain, c'est que vous n'avez pas abordé ces sujets. Cela aurait permis d'éviter ces ronds de jambe dont vous vous gargarisez aujourd'hui.

Vous voulez apporter des éléments sur le sujet, Élisabeth.

Mme LAZON. - Mercredi prochain, 28 novembre, se réunit la commission culture. Je m'engage à

apporter toutes les réponses.

Mme le MAIRE. - Deux éléments : Voyez-vous, Monsieur Ladjici, avant de s'engager dans des accusations ou des insinuations douteuses sur des personnes ; il faut être sûr de ce que l'on dit et de la manière dont on le dit.

Sur la question des salariés, en rapport avec le parallèle que vous avez fait sur le conservatoire, voyez-vous, la situation dans laquelle se trouve l'ACSF aujourd'hui est le produit d'une demande de la Cour des comptes.

Il y a plus de 15 ans, le conservatoire mettait effectivement à disposition ses musiciens salariés pour les besoins de l'orchestre philharmonique. Le contrôle de la Cour des comptes qu'il y avait eu à ce moment avait attiré l'attention de l'association et du financeur public que nous sommes en disant : attention, ce n'est plus légal de faire comme cela. Il faut faire autrement. Il faut disjoindre la comptabilité publique d'une collectivité de celle privée d'une association.

C'est donc la Cour des comptes qui avait fait une préconisation selon laquelle il fallait absolument que soient distincts les agents du conservatoire et leur fiche de paye des agents de l'orchestre et leur fiche de paye.

Je n'ai pas noté tous les éléments que vous avez évoqués, je compte sur vous pour me faire parvenir votre intervention afin que nous puissions examiner cela dans le détail comme il se doit. Cependant, juste un élément pour que vous puissiez vous projeter dans ce que c'est la vie d'un orchestre : quand vous partez en déplacement plusieurs jours dans une ville jumelée par exemple puisque l'orchestre est un outil, un levier, c'est bien souvent grâce à lui que nous avons réussi à entretenir des liens sur la durée avec nos villes jumelées notamment avec Hochdorf et plus récemment Martorell. S'il n'y avait pas eu l'orchestre, je pense que nous n'aurions pas réussi à maintenir et préserver ces liens et avec la Roumanie également. Il joue un rôle très important dans les relations profondes et durables que nous entretenons avec nos villes jumelées.

Comment fonctionne un orchestre ? Quand vous avez une cinquantaine de musiciens à déplacer sur plusieurs jours, la plupart du temps, plusieurs ne peuvent pas venir. Lorsque l'orchestre n'a pas de trompettes, de clarinettes, ne dispose pas de l'instrument absolument indispensable pour la prestation musicale attendue, vous ne pouvez tout simplement pas jouer, le déplacement de l'orchestre est remis en cause.

Il y a donc une part d'aléa dans la question de savoir combien il y a, je ne sais plus comment ils appellent cela, il y a un terme pour appeler les musiciens de secours. En gros, quelques jours avant ces déplacements, le nombre de pigistes dont il y a besoin est finalisé, ce n'est pas le terme, mais la logique est un peu la même. Cela change en fonction du temps chaque fois puisque cela dépend des absents dans les différents déplacements.

Cela paraît un peu trop concret peut-être pour être visible dans de la comptabilité publique, mais dans un rapport humain où l'on pose des questions simples, on obtient des réponses simples en général. C'est tellement plus vertueux.

De la même manière, un certain nombre de réglementations évolue dans le temps. En l'occurrence, concernant les salariés du monde de la culture, notamment au conservatoire, nous avons été confrontés aux mêmes problématiques, les modes de réglementation changent, par conséquent les montants changent. Je ne peux pas vous en dire le contenu précis.

Mme LAZON. - Il y a quelques années, c'est néanmoins assez récent, la rémunération des professeurs de conservatoire et des musiciens professionnels a été revue à la hausse. Cela impacte évidemment le conservatoire mais aussi leur contrat dans des associations puisque, dans ce cas, ils sont sous contrat à l'association. Cela a augmenté considérablement le coût de la part des ressources humaines dans l'association. C'est légal, on ne peut rien y faire.

Mme le MAIRE. - Absolument.

De la même manière, quand vous avez un orchestre qui se déplace, que ce soit en France ou à l'étranger, il doit aussi déplacer les instruments. Pour ce faire, il y a besoin d'avoir des caissons très précisément adaptés et notamment aux instruments qui ne sont pas déplacés individuellement par les musiciens parce que trop lourds ou encombrants.

Mme LAZON. - Les xylophones, les métalphones, par exemple, nécessite des caissons particuliers qui, parfois, sont faits sur mesure. Je crois que c'est là que viennent les études sur des caissons faits sur mesure tout simplement parce que l'on utilise un camion pour les déplacements notamment. Tout doit bien rentrer pile poil. Il faut protéger les instruments dans les déplacements. Cela nécessite des caissons particuliers et je sais que certains sont faits sur mesure.

Mme le MAIRE. - On ne prétend pas là expliquer la totalité des questions que vous avez soulevées, mais on prétend mettre en évidence le fait qu'avant de se porter en accusateur public, il vaut mieux d'abord chercher à comprendre et d'abord peut-être à partir sur un principe de confiance qui ne doit pas être attribué sans vérification et vigilance je vous le concède, mais d'abord peut-être partir sur le principe qu'il y a de bonnes raisons à tout, poser les questions dans un cadre qui n'est pas celui de la mise en scène officielle de sa petite parole politique et qui permet d'obtenir des réponses sans faire de bla-bla et de mises en scène inutiles. En tout état de cause, vous aurez toutes les réponses aux questions que vous avez soulevées.

M. LADJICI. - Êtes-vous membre du bureau ou pas, s'il vous plaît ?

Mme LAZON. - J'aurai besoin de l'ensemble des documents, que vous me les envoyiez de façon à pouvoir préparer mes réponses à la commission culture qui se réunit dans une semaine.

M. LADJICI. - Ce sera fait demain matin sans faute.

Mme LAZON. - Merci.

M. ISSAHNANE. - Je m'interroge aussi sur le procédé de Yacine et son acharnement sur cette association. L'ACSF touche certes une subvention de 98 000 €, mais un certain nombre d'autres associations touchent davantage. Or, je ne vous vois pas vous intéresser à ces associations ? Votre intérêt pour l'ACSF m'interroge. Première chose.

Deuxième chose : quand vous sortez de leur contexte des chiffres, on ne peut pas interroger l'activité financière d'une association sans voir l'activité réelle de l'association. J'ai l'habitude des chiffres des associations, je travaille dans des associations depuis 20 ans.

Il aurait été tout de même honnête de parler du rapport d'activité de cette association, de ce qu'elle a fait de cet argent au lieu de sortir des chiffres et de faire des calculs aléatoires sur le coût d'un trajet, le coût d'une opération, le coût des frais de bouche, etc.

Si je ne m'abuse, cette association est gérée par des bénévoles.

Mme le MAIRE. - Oui. Les seuls salariés sont des musiciens.

M. ISSAHNANE. - Ils font ce qu'ils peuvent. Si un budget prévisionnel ne concorde pas tout à fait avec un compte de résultat, il faut peut-être les excuser ; ce ne sont pas des contrôleurs de gestion, ils ne sont pas diplômés Bac+5 en expertise comptable, mais les comptes définitifs sont validés par un Commissaire aux comptes et il n'y a pas de surfacturation.

Je m'interroge beaucoup sur le procédé de sortir des chiffres en plein Conseil municipal où l'on n'a pas moyen de les contrer puisque vous savez très bien que nous n'allons pas, là maintenant, vérifier si vos chiffres sont bons, s'ils sont véridiques. Vous nous mettez au pied du mur de voter ou non cette délibération. C'est un peu cavalier comme procédé.

Mme le MAIRE. - Monsieur Ladjici, il est vrai que vous n'avez pas parlé très longtemps ! Nous avons hâte de vous entendre à nouveau.

M. LADJICI. - Merci Madame la Maire, je sais que vous aimez m'entendre. Je vais donc essayer de vous faire plaisir.

Je vais commencer par répondre simplement à tous les collègues de ce conseil qui s'interrogent sur les raisons de cette intervention.

Je mets les documents à disposition.

Mme le MAIRE. - Faites court, Monsieur Ladjici, on n'a pas que cela à faire non plus.

M. LADJICI. - Ne m'interrompez pas, je ne vous interromps pas.

M. DELUCHAT. - Attendez, Monsieur Ladjici...

M. LADJICI. - Restez calme.

M. DELUCHAT. - Cela fait plusieurs fois que vous parlez, je me suis tu. Je suis aux finances, je fais les conférences budgétaires avec les associations et je n'ai pas le droit de m'exprimer ? Allez-y alors Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. - Si vous voulez prendre la parole, il faut la demander.

Je rappelle tout de même que nous sommes dans une enceinte démocratique.

Mme le MAIRE. - Qui a tout de même des instances préparatoires.

Mme BARBARIAN. - Il était présent.

Mme le MAIRE. - Oui, mais il ne dit jamais rien dans les instances préparatoires. Du coup, on y passe un temps fou en Conseil municipal.

M. LADJICI. - J'ai l'impression que vous n'aimez pas beaucoup la démocratie, surtout quand elle n'est pas à votre avantage, donc laissez-moi terminer ma prise de parole. Je vais essayer d'être synthétique. Nous sommes en démocratie, j'ai le droit de mentionner les chiffres que je souhaite dans la mesure où il y a un procès-verbal. Tout est vérifiable, nous pourrions comparer les chiffres.

Mme le MAIRE. - Allez hop ! On avance.

M. LADJICI. - Votre comportement est d'un irrespect.

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle, Monsieur Ladjici, que vous nous avez demandé il y a quelques mois d'inclure dans le règlement intérieur du Conseil municipal la limitation du temps de parole. Nous nous sommes mis ensemble d'accord sur le fait qu'il fallait peut-être que l'on se limite soi-même déjà un peu consciemment. Je vous appelle à votre propre interpellation d'il y a quelques mois, Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. - Merci Madame la Maire.

Je constate que vous avez des propos à géométrie variable. Lorsque pour la présentation du PMHH Barbara Lorand Pierre a été extrêmement longue, je me suis tu, j'ai écouté avec beaucoup de respect. J'ai l'impression que vous bloquez l'opposition uniquement lorsque cela ne vous arrange pas. Barbara a dû s'exprimer 40 minutes, je crois. Nous sommes en démocratie.

Mme le MAIRE. - La Maire adjointe présentait les enjeux du document. Le sujet n'est pas tout à fait le même.

M. LADJICI. - Pour en revenir au contenu de cette délibération, pour rappeler le contenu de ce que valide le Commissaire aux comptes, celui-ci ne valide que le fait que les justificatifs ont bien été présentés. Cela veut dire que vous pourriez acheter, j'exagère, ce n'est pas le cas de l'ACSF, un

téléphone portable avec les moyens de l'association et donner la facture. Le Commissaire aux comptes expliquera tout simplement qu'il a bien reçu la facture. Le document comptable du Commissaire aux comptes n'est pas un gage de la bonne gestion de l'association, je tiens à le préciser.

Je termine en disant qu'il n'y a absolument aucun acharnement. Nous sommes en démocratie. Je le répète encore une fois, tout aurait pu être évité si vous m'aviez fourni les documents comme je le demandais.

Maintenant que l'affaire est publique, c'est le moindre des respects que de faire une synthèse sur la base des documents que vous m'avez fournis. Je ne fais aucun jugement ce soir, je vous demande de décaler le vote de la délibération pour me convaincre en tant qu'opposant que cette association est bien gérée. Je vous donne une opportunité.

Mme le MAIRE. - Monsieur Ladjici, on va tout faire pour vous en convaincre la semaine prochaine à l'occasion de la commission culture. En attendant, je mets aux voix la délibération.

Qui est pour ?

M. LADJICI. - Bravo pour votre respect démocratique.

Mme le MAIRE. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. Ladjici.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (M. LADJICI)**

Mme le MAIRE. - Merci pour cet exercice épique de démocratie.

1.5 - Attribution d'acomptes de subvention au théâtre André Malraux - Année 2019

1.6 - attribution d'acomptes de subvention à la Caisse des écoles (CFD) - année 2019

1.7 - Attribution d'acomptes de subvention au Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

Mme le MAIRE. - Je me retourne vers l'administration car je pense que, quand il s'agit d'entités émanant du Conseil municipal, qui sont donc des EPIC, comme les caisses d'école et les caisses d'action sociale, normalement, les Présidents ont le droit de rester là.

Je ne comprends pas pourquoi on les a dissociés du reste.

(Retour de M. Blas.)

Mme le MAIRE. - Il valait mieux que vous ne soyez pas là, nous vous raconterons.

Sommes-nous tous d'accord pour considérer qu'il n'y a pas de problème à voter ces subventions avec toutes les parties prenantes autour de la table ?

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LES DELIBERATIONS 1.5, 1.6 ET 1.7 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - J'en profite pour préciser, ce fut tellement long que je n'ai pas eu le courage de le faire tout à l'heure, que je ne suis pas membre du Bureau de l'ACSF, mais si tel devait être le cas, j'aurais parfaitement le droit de voter une subvention puisque cette interdiction ne se porte qu'au Président de l'association.

Nous passons maintenant à la délibération 1.8, sachant que nous avons voté la 1.6 et la 1.7 en même temps.

Y avait-il besoin de les disjoindre ?... C'est tout bon, nous continuons.

1.8 - Approbation du renouvellement du contrat de prestation de service avec M. Charles Hornezt,

médiateur des conflits, pour l'année 2019

M. BLAS. - M. Hornetz est en place depuis le mois de juin de cette année. Il a pris ses fonctions dans le cœur de ville au niveau du relais mairie. Il reçoit tous les lundis la population qui en fait la demande. C'est à cet effet que nous souhaitons renouveler sa participation, il s'avère que son efficacité n'est plus à mettre en doute. Les gens y vont régulièrement. Cela débouche sur des solutions fortes intéressantes pour les gens venant le voir. Il leur évite de se rendre auprès des tribunaux en restant au niveau de Chevilly-Larue.

Je vous demande de renouveler ce contrat de prestation de service de M. Charles Hornetz, médiateur des conflits sur la ville de Chevilly-Larue.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

1.9 - Mandat donné au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale et complémentaire

Mme le MAIRE. - C'est la suite du dispositif que nous avons mis en place concernant la mutuelle complémentaire des agents avec la nécessité de relancer tous les ans, je crois, le marché du prestataire qui assure cette mutuelle de santé.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.11 - Présentation du rapport d'activité 2017 du syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)

M. DELUCHAT. - Il faut prendre acte du rapport d'activité 2017 du SIPPEREC. Le SIPPEREC est l'organisme syndicat intercommunal de la périphérie de Paris qui s'occupe de l'électricité des énergies renouvelables et des services numériques.

La ville de Chevilly-Larue est adhérente de ce syndicat qui possède trois domaines de compétence.

Je vous passe l'organisation du SIPPEREC.

En ce qui concerne les réseaux d'électricité, tous les réseaux aériens de notre ville sont enfouis à part deux rues privées. Le SIPPEREC, au titre de l'électricité, est un syndicat très important pour nous.

Concernant les énergies renouvelables, certes, nous n'avons pas la géothermie avec le SIPPEREC mais nous avons notre propre syndicat de géothermie. Nous sommes adhérents du SIPPEREC pour les photovoltaïques et d'autres. Des éléments conséquents nous permettent d'obtenir des subventions dans ce domaine.

Concernant les réseaux numériques, c'est-à-dire le câble notamment, nous sommes adhérents du SIPPEREC, mais nous avons également fait le choix de demander à un opérateur de nous fibrer notre ville. Depuis ce temps, nous n'avons pas poursuivi les relations sur le câble avec SFR

NumériCâble mais certains - puisque notre ville est câblée à 70 % par SFR NumériCâble - peuvent continuer d'opter pour ce procédé pour obtenir le numérique. Je rappelle que notre ville est en réseau irisé, nos bâtiments municipaux le sont tous, c'est une des premières fibrées par ce réseau.

La ville perçoit quelques subventions notamment pour l'électricité, les énergies renouvelables. Quant au renouvellement de la flotte automobile, nous en avons parlé tout à l'heure, nous avons demandé à bénéficier des subventions que nous pouvons avoir.

Mme le MAIRE. - Merci André.

Des questions sur ce rapport d'activité ?...

(Aucune.)

➡ **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, PREND ACTE DE CE RAPPORT**

1.12 - Présentation du rapport d'activité 2017 du Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

M. BLAS. - Cela ne va pas être un scoop, il y a toujours autant de décès. En revanche, il y a une augmentation constante des crémations sur les 5 crématoriums sous la coupe de ce SIFUREP. Il n'y a pas beaucoup d'évolutions par rapport aux années précédentes. Le principe est toujours le même. 49 communes sont adhérentes de ce syndicat en constante évolution. Je vous conseille de lire le document fort intéressant et de le voter, bien évidemment.

Mme le MAIRE. - Merci de ce rapport synthétique.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je vous demande de prendre acte.

➡ **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, PREND ACTE DE CE RAPPORT**

Mme le MAIRE. - Nous en arriverons à la commission 3 car il n'y avait pas de délibération PEL cette fois-ci.

3.0 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme le MAIRE. - Il y a un certain nombre de délibérations. Avant de les examiner, je vous propose de voter un vœu déposé par la majorité municipale en faveur de la préservation des îlots de fraîcheur et du cadre de vie.

3.0 - Vœu e la majorité municipale en faveur de la préservation des îlots de fraîcheur et du cadre de vie (remis sur table)

M. TAUPIN. - C'est une préoccupation, qui est la nôtre, de préserver les îlots de fraîcheur dans notre ville via les quartiers pavillonnaires et notre maillage de parcs et jardins qui nous permettent d'avoir, dans les périodes les plus chaudes de l'année, des moyens de capter la chaleur et de la restituer via les arbres et les jardins.

L'arrivée du métro du Grand Paris Express, les deux stations, Chevilly 3 communes et Porte de Thiais à côté de la future Cité de la gastronomie, a généré un processus de spéculation foncière avec possibilité de modifier notre urbanisation. La volonté de ce vœu est de préserver ces espaces pour préserver la biodiversité et permettre le maintien des îlots de fraîcheur sur notre ville.

Mme le MAIRE. - Merci.

Quelques éléments complémentaires par rapport à cette présentation.

Le constat est le suivant : nous ne disposons pas d'outils réglementaires extrêmement efficaces adossés à cette nécessité absolue des îlots de fraîcheur qui est un enjeu apparu avec une plus grande acuité depuis la récurrence d'épisodes caniculaires.

Aujourd'hui, il existe des cartographies assez parlantes sur cette question puisque, dans les villes de plus en plus imperméabilisées, on se rend compte à travers ces thermographies aériennes du rôle que jouent les îlots de fraîcheur de manière générale. Dans les îlots de fraîcheur, vous avez les parcs, mais aussi les quartiers pavillonnaires car la multiplication des jardins individuels, des arbres, etc. traduit une présence végétale en moyenne plus importante à l'échelle d'un quartier. Cela joue un rôle essentiel dans les refroidissements, les rafraîchissements des villes notamment lors des épisodes caniculaires.

L'objet de ce vœu est de solliciter un travail gouvernemental et parlementaire pour introduire, dans le code de l'urbanisme ou le code de l'environnement, les deux seraient envisageables et ne sont pas d'ailleurs contradictoires, l'ambition de protéger les îlots de fraîcheur comme étant un élément à partir duquel on peut invoquer des règles opposables notamment dans le cadre de la mise en œuvre du code de l'urbanisme localement et notamment des permis de construire. Ce support juridique n'existe pas, c'est sur la base d'autres arguments. C'est un peu faible, ce n'est un reproche envers personne. C'est plutôt la mise en évidence d'un besoin nouveau qui s'exprime. L'idée est d'interpeller le gouvernement et les parlementaires sur cela, un peu à contre-courant toutefois, je tiens à le préciser, d'un courant ambiant consistant à dire : vive la ville dense et la plus compacte possible.

En réalité, un certain nombre d'urbanistes mettent en évidence le fait que ce que l'on prône depuis plusieurs années pour lutter contre l'étalement urbain présente un effet négatif qui nous met face à un véritable enjeu pas seulement environnemental mais y compris de santé publique qui est que si on laisse faire cette vision de la densification, de la compacité urbaine pour satisfaire des enjeux de développement durable, en réalité, on nuit sous un autre aspect les enjeux environnementaux et, là, en l'occurrence, on aggrave l'impact du réchauffement climatique de plusieurs degrés.

Vous avez tous pu constater, dans les périodes où il fait fait chaud et même pendant l'hiver, qu'entre des villes proches de Paris et par exemple des villes plutôt rurales même en Île-de-France, dans l'Essonne, dans des départements de grande couronne, il y a souvent plusieurs degrés d'écart, notamment le matin. Quand vous avez 10 degrés à Paris ou dans sa banlieue proche, vous avez en général 5 ou 6 degrés de moins dans les villes rurales ou rurbaines. Cela joue un rôle très important.

Pourquoi y aurait-il besoin d'affirmer particulièrement cette nécessité ? L'arrivée du métro se traduit par un phénomène qui prend de l'ampleur. Il y a toujours eu du démarchage de promoteurs dans les quartiers pavillonnaires. D'ailleurs, progressivement, des divisions parcellaires se traduisent par la réalisation de plusieurs petites maisons sur des parcelles qui, auparavant, étaient occupées par une seule. C'est ce que l'on appelle les maisons de ville. Ce phénomène n'est pas nouveau en soi, mais c'est plutôt son ampleur qui prend des proportions très importantes. Cela a conduit de nombreux Chevillais à s'en émouvoir auprès de différents élus locaux d'ailleurs, pas seulement de moi, mais aussi auprès des services de l'urbanisme car il y a un démarchage extrêmement agressif de la part de nombreux promoteurs immobiliers qui, parfois, utilisent des arguments pas toujours très loyaux ou très convenables puisqu'ils font peur.

Ils vont frapper à la porte de quelqu'un en disant : "voulez-vous vendre ?" en proposant un prix extrêmement alléchant. Cela peut parfois attirer l'attention de propriétaires de pavillon. Une fois qu'ils ont obtenu un oui, ils s'adressent aux propriétaires des pavillons alentour en disant : "votre voisin, c'est tout juste s'il n'a pas déjà signé, donc si vous ne vendez pas, vous allez vous retrouver avec un immeuble à côté de chez vous".

Des personnes qui n'auraient absolument pas eu envie de vendre leur pavillon, qui ne sont pas

d'accord avec cette perspective, se mettent dans la situation d'envisager de vendre à ces promoteurs alors qu'elles n'en avaient pas l'intention.

Or, nous sommes confrontés, progressivement depuis déjà maintenant bien une décennie, à une volonté de simplification des règles d'urbanisme, des règles de constructibilité qui font que, par exemple, un PLU adopté aujourd'hui n'aurait plus le droit de mentionner des COS (coefficients d'occupation des sols). Cela n'existe plus parce que l'on a considéré que c'était trop contraignant. Ce qui existe ce sont des règles d'éloignement entre les différentes façades, les limites parcellaires, etc. Or, si vous n'avez plus de COS (coefficient d'occupation des sols) qui limitent l'usage d'occupation de la parcelle, les seules règles qui s'opposent à vous, ce sont les règles d'éloignement. Lorsque vous raisonnez sur une parcelle de 250 à 300 mètres carrés, la question ne se pose pas tellement car l'éloignement par rapport à la maison d'à côté se fait un peu naturellement, donc cela ne pose pas de problème.

En revanche, quand vous réunifiez plusieurs parcelles, vous vous mettez en situation de pouvoir réaliser un bâtiment beaucoup plus grand que la seule intention de mentionner comme étant une zone pavillonnaire dans une règle d'un PLU local ne suffit pas à protéger.

L'idée est vraiment d'attirer l'attention du législateur sur cet enjeu nouveau tout en éveillant sur la nécessité de réfréner les ardeurs de l'intensification à outrance de l'ensemble des tissus urbains notamment desservis par les métros car l'on pense que c'est vraiment le moyen d'aggraver les effets du réchauffement climatique et donc contre-productif.

Y a-t-il des interventions ?

M. LADJICI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu m'étonne un peu venant de vous car je prends cela comme une prise de conscience. Je suis évidemment favorable aux îlots de fraîcheur dans la ville de Chevilly-Larue, mais c'est en contradiction avec ce que vous avez pu mener ces dernières années d'abord en tant que Maire adjointe de l'urbanisme puis depuis que vous êtes Maire de Chevilly-Larue.

On constate tout de même une densification importante de la ville de Chevilly-Larue, quels que soient les quartiers : le Triangle des Meuniers, Anatole France.

Beaucoup d'opérations immobilières vont se poursuivre dans les années qui viennent. Je constate que vous demandez des choses au Gouvernement, à la Métropole du Grand Paris, au territoire Grand Orly Seine Bièvre mais ce que j'attends de votre part, ce sont des engagements.

Pourquoi n'avez-vous pas pu réellement le mettre en œuvre ces 10 dernières années ? Vous proposez à la Métropole du Grand Paris ou au Gouvernement de le mettre en place.

Depuis le 1^{er} juin 2016, suite à un changement dans l'organisation territoriale, le PLU est transféré au territoire, il n'est donc plus de notre responsabilité. Le Maire a un droit de regard sur ce PLU.

Vous parlez de démarchage, le premier niveau de protection des citoyens chevillais qui habitent dans des pavillons est le Plan Local d'Urbanisme. Si, dans le PLU, vous dites que, dans le quartier Bretagne, le quartier Larue, il ne peut pas y avoir de constructions supérieures à deux étages, croyez-moi que les promoteurs sont rationnels. Ils ouvriront le PLU et verront les failles. Si vous voulez mettre en œuvre cette protection, je vous mets au défi de mettre à jour le PLU. Inscrivez-le dans le dur. Ce n'est pas ce que vous avez fait dans le quartier Bretagne ou Anatole France. En tant qu'adjointe à l'urbanisme, vous avez participé à l'expropriation de certains Chevillais. C'est bien en contradiction totale avec vos actes.

Je trouve que c'est un vœu très cosmétique qui ne va pas aboutir à grand-chose. Nous avons entre nos mains la politique municipale en tant qu'élus de Chevilly-Larue. Depuis le 1^{er} janvier, c'est au territoire que cela se décide, mais je crois que vous en êtes la première vice-Présidente et que vous

avez toute la latitude pour mettre à jour le PLU, donc faites-le et nous vous soutiendrons.

Dites que, dans nos quartiers, il n'y aura plus d'immeubles supérieurs à 2 étages, ce sera le premier niveau de protection. On pourra par la suite informer les Chevillais que leur ville a fait une mise à jour du PLU et que, dorénavant, ils pourront opposer ce document à ces démarchages.

C'est donc un vœu que je ne comprends pas.

Mme le MAIRE. - Cela ne nous surprendra pas. Vous avez tendance à mélanger un certain nombre de choses puisqu'il y a une différence entre une politique de PLU qui concerne la préservation des quartiers pavillonnaires et des opérations d'aménagement.

Je sais bien que cela peut paraître un peu le b.a.-ba pour beaucoup d'entre nous, mais puisque c'est nécessaire, il va bien falloir rappeler les fondamentaux.

Nous avons un PLU qui prévoit que les zones pavillonnaires soient préservées en zones pavillonnaires. Notre PLU détermine une zone UE qu'il qualifie précisément les règles concernant les quartiers pavillonnaires.

Je vais vous demander maintenant un petit effort, c'est sûr, de projection : lorsque vous avez 5 parcelles distinctes sur lesquelles 5 permis de construire différents sont déposés par des propriétaires de pavillon différents, des règles de recul s'appliquent sur chacune des façades des pavillons en projet ou existants.

Lorsque vous avez un promoteur qui se porte acquéreur de ces 5 parcelles et qui décide de les transformer en une seule et même parcelle, les mêmes règles protectrices sur une parcelle dans une zone pavillonnaire deviennent un problème sur des parcelles réunifiées dans la mesure où les règles du code de l'urbanisme ont été simplifiées et empêchent désormais d'avoir un certain nombre de règles que, jusqu'à présent, on disposait comme outils juridiques.

M. LADJICI. - Vous oubliez le permis de construire, Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Non je ne l'oublie pas. Vous voyez, Monsieur Ladjici, vous êtes souvent en position de chercher à donner des leçons de démocratie. Nous vivons dans un état de droit. Un permis de construire ne peut pas être refusé sur la base de la seule volonté du maire ou de son maire adjoint ni en fonction de vagues considérations de projets d'un PADD. Il doit être adossé sur un édifice juridique, en l'occurrence les documents d'urbanisme locaux, le code de l'urbanisme et les différentes réglementations en vigueur.

Quand vous avez un permis de construire déposé sur 5 parcelles réunifiées avec des règles qui protègent les quartiers pavillonnaires dans tous les PLUs qui prévoient des zones pavillonnaires, toutes les villes de France, quel que soit leur maire, sont confrontées au même problème depuis la simplification des règles d'urbanisme : le Maire ne peut pas refuser un permis de construire qui serait conforme aux règles. J'ai la faiblesse de penser que cette situation est très bien car cela nous préserve d'une logique où le Maire fait ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut, auprès de qui il veut. C'est l'état de droit. Je sais que c'est difficile à admettre mais c'est un grand projet dans nos sociétés d'aujourd'hui que de pouvoir disposer d'un état de droit.

L'objet de ce vœu est donc d'interpeller sur le fait qu'il y a là non pas un vide juridique, il serait faux de le qualifier ainsi, mais un problème d'incompatibilité entre la volonté de préserver les quartiers pavillonnaires, d'une part, les outils juridiques dont on dispose pour le faire, d'autre part, et cette pression foncière et immobilière très forte et exponentielle notamment aux alentours des stations de futurs métros qui évidemment excitent les appétits de certains promoteurs qui voient là le moyen de faire de juteuses opérations immobilières.

Concernant la volonté d'interpeller l'EPT et la Métropole du Grand Paris, croyez bien que je n'attends pas votre sollicitation pour en parler par ailleurs, mais je trouve que le fait de le faire en

Conseil municipal est le moyen aussi de saisir très officiellement et de manière collective sur un enjeu qui me paraît devoir porter à la réflexion ces entités supracommunales puisqu'il y a, là, un enjeu de première importance à l'échelle de l'aménagement de la Région Île-de-France.

M. TAUPIN. - Je pense que ce vœu prolonge la réflexion qu'il y a au niveau de la Métropole par rapport à ce dont on parlait tout à l'heure à propos de l'interdiction des véhicules de critère 5 et de critère 4 plus tard : participer, à l'échelle de la Métropole, à la transition écologique dont nous prenons de plus en plus conscience sur notre territoire. Quand on regarde la carte de l'Île-de-France, on voit à quel point Paris est complétement minéralisé avec quelques espaces au bois de Boulogne, au bois de Vincennes et quelques autres endroits dans la capitale. C'est une zone où la chaleur est concentrée et sur le territoire sur lequel nous sommes, il y a encore des espaces où les plantations, les parcs, les jardins des particuliers permettent de maintenir ces espaces d'îlot de fraîcheur, c'est important.

Je me rappelle qu'il y a quelques années, au cours d'une réunion de la CCI je crois, le Préfet de Région de l'époque avait dit que l'arrivée du métro allait faire passer la population d'Île-de-France de 12 à 14 millions d'habitants, autrement dit, allait faire passer la Métropole du Grand Paris de 7 à 8 ou 8,5 millions d'habitants. Pour cela, il fallait densifier. Densifier signifie prendre des espaces actuellement occupés par des pavillons et les détruire. Aujourd'hui, c'est ce qui se passe juste à l'Haÿ-les-Roses à côté du futur métro. Je m'excuse auprès de Beverly, c'est un Maire de droite, mais c'est une politique menée à côté du métro. Sur la rue Paul Hochard, des pavillons vont être vendus pour être remplacés par une petite opération immobilière à côté du métro et il y en a une grosse de l'autre côté ; tout le carré de pavillons à côté du métro va être détruit et remplacé par des immeubles. Ce n'est pas forcément très bon par rapport au sujet que nous abordons ici.

Mme PONOTCHEVNY. - Très brièvement, je vais être un peu plus soft. Je trouve que ce vœu est en rapport avec tout ce que j'ai pu lire dans l'APUR où il est dit : "l'arrivée de la future gare", notre gare 3 communes, "implique d'ores et déjà une stratégie de veille foncière dans un rayon proche de celui-ci afin d'accompagner la transformation du quartier tout en limitant les effets spéculatifs potentiels. Déjà, ils y ont pensé.

Je voulais souligner qu'il y a seulement 10 % de logements individuels dans la station des 3 communes, donc c'est peu, peu pour pouvoir les conserver.

J'ai un souhait aussi, j'ai le souhait que ce vœu que vous nous demandez de voter ce soir d'îlots de fraîcheur soit également respecté à proximité de la station Thiais Luxembourg, à proximité des ZAC Anatole France et Meunier.

J'espère qu'il y aura ce même effet d'îlots de fraîcheur dans cette zone qui est en construction de manière assez importante.

Mme le MAIRE. - Pour les opérations d'aménagement, la question se pose de manière différente car on n'est pas dans une logique de mitage d'un quartier pavillonnaire par de la densification de parcelles rapprochées mais bien dans une logique de plan d'ensemble qui prévoit des espaces verdurés, aménagés en squares, etc.

Lorsque vous êtes dans une logique d'opération d'aménagement, l'enjeu, a fortiori dans nos années - il y a 20 ans, c'était peut-être moins identifié comme un enjeu, aujourd'hui, cela fait partie des enjeux prioritaires de tout aménageur et de toute initiative publique d'opération - est justement d'intégrer cette dimension. C'est la raison pour laquelle dans les ZAC Anatole France et Meuniers, une nouvelle verte traverse du nord au sud l'ensemble des opérations d'aménagement ainsi que des squares et un certain nombre d'espaces verts obligatoires implantés avec des règles plus strictes que ne permet de le faire qu'un simple PLU puisque, là, ce sont des cahiers des charges d'opérations auxquels les candidats répondent et auxquels ils sont obligés de se conformer. Vous êtes donc dans

une situation où vous maîtrisez bien mieux les ratios.

En revanche, une autre contrainte se pose - et je vous renvoie cet élément à tous les deux - chacun a conscience de ce que représente l'aménagement d'une opération d'aménagement a fortiori à proximité d'une station de métro en termes de pression foncière et de coût de réalisation.

Je sais bien qu'il est plus facile de critiquer le Maire dont on est l'opposant politique, mais aucun Maire ne sait faire de ZAC aujourd'hui sans avoir la nécessité absolue d'avoir un bilan équilibré de ZAC ou au pire un déficit de ZAC qu'il compense mais dans des proportions absorbables par un budget communal.

Il existe deux solutions dans ces cas : soit on ne fait rien et on laisse se faire la main invisible des choses ; je ne reviens pas sur la manière dont cela se passe quand on laisse faire le cours des choses tout seul, soit on prend le taureau par les cornes et on crée les conditions d'avoir une opération d'aménagement pensée et conçue pour anticiper les évolutions et être dans la maîtrise.

Sur les sorbiers, si nous n'avions pas eu d'opération d'aménagement, l'ancien propriétaire, Icade Patrimoine, aurait construit beaucoup plus de logements que ce qui va être construit, dans une logique de densification beaucoup plus importante tout en vendant à la découpe et en déconventionnant les logements. Cela se serait traduit par une dégradation considérable de la situation avec très probablement la mise en place 10 ans plus tard de mesures publiques d'importance pour lutter contre les copropriétés dégradées. Quand ce genre de logement à la propriété est en vente à la découpe, on injecte - ce que l'on essaie de corriger aujourd'hui dans l'Essonne et un certain nombre de villes - énormément d'argent public pour faire ce que les copropriétaires qui n'ont pas les moyens de faire n'ont pas entretenu.

Cela conduit par exemple aux effondrements que l'on a connus à Marseille ; c'est le cas le plus extrême, mais il y a des sujets sur lesquels il ne faut pas faire de démagogie. Laisser faire, cela veut dire avoir une situation qui aurait été inacceptable tant sur le plan d'une densification à outrance que sur le plan d'une dégradation de l'habitat actuel.

Sur Anatole France et Meunier, permettez-moi de le rappeler à ceux qui ont connu cela, même si je n'ai eu que ces témoignages, je n'ai pas connu cette situation ou du moins que de manière extrêmement marginale, les abords de la nationale 7 il y a 30 ans étaient tels que, franchement, personne ne peut considérer qu'il fallait rester comme cela.

D'ailleurs, toutes les délibérations concernant la mise en place de ces opérations d'aménagement ont été votées à l'unanimité. À l'époque, il était reconnu par tout le monde qu'il y avait une nécessité absolue de se sortir de ces casses automobiles polluantes à l'origine de trafics en tout genre, d'insécurité comme ce n'était pas permis et, en termes d'enjeux sanitaires et environnementaux, je ne vous raconte même pas la situation dans laquelle nous étions.

Il ne faut pas oublier l'histoire. Il ne faut pas oublier non plus que nous sommes face à des réalités économiques. Quand du foncier s'achète - cela dépend, on est en train d'essayer de contester les valeurs d'acquisition notamment auprès des tribunaux sur certains fonciers exorbitants - parfois 1 000 € du mètre carré, comment voulez-vous que l'on puisse assainir une situation par le biais d'une opération d'aménagement ? Il y a une question de recettes à générer qu'il faut impérativement prendre en compte. On peut toujours faire des rêves de contes de fées mais ce n'est pas comme cela que l'on gère une ville.

À un moment donné, il faut savoir être lucide et examiner la réalité des choses dans leur complétude et pas seulement se faire plaisir en se disant : tout est possible, c'est merveilleux et formidable, parce qu'au final, si l'on croit que l'on peut s'extraire de la contingence financière en réaménageant la ville, il ne se passe rien voire il se passe une dégradation parce que c'est non-maîtriser et non-anticiper des situations.

Je pense que, sur cela, il faut raison garder et se garder de faire de la démagogie bien facile.

Sur les ZAC Anatole France et Meunier notamment, je pense que nous aurons bientôt un certain nombre de sujets à examiner ensemble qui nous réuniront tous contre les demandes d'un outil, aujourd'hui, principalement maîtrisé par l'État, qui nous met en face de demandes qui me paraissent bien inacceptables.

J'attends d'avoir des éléments plus formalisés pour vous en faire part plus précisément et d'avoir épluché avec une extrême vigilance la totalité des comptes qui me seront présentés, mais je pense que nous allons être face à une situation où le rationnel et la lucidité vont chercher à nous imposer des choses bien au-delà de ce que nous sommes en mesure, en capacité ou en volonté d'accepter. Il faudra que nous obtenions gain de cause dans ces batailles mais ce n'est certainement pas avec le curseur que vous positionnez dans les échanges.

Je propose de mettre aux voix cette délibération qui sera bien sûr adressée aux entités concernées.

Nous passons au vote.

☞ **LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, M. LADJICI S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - La parole est à Régine Boivin qui va peut-être nous faire d'un seul tenant les délibérations 3.1 et 3.2.

Mme BOIVIN. - Oui, c'est ce qui était prévu.

3.1 - Cession à la Société du Grand Paris du foncier nécessaire à la réalisation de l'ouvrage annexe Petit Leroy dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro Grand Paris Express

3.2 - Cession à la société du Grand Paris du foncier nécessaire à la réalisation de l'ouvrage annexe Hochdorf dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro Grand Paris Express

Mme BOIVIN. - Nous sommes toujours dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro qui va nous occuper pendant un certain nombre de délibérations. Ce qui nous intéresse, là, c'est la sortie de deux ouvrages annexes pour la réalisation de ce métro. En plus de la gare et du tunnel qui seront réalisés sur la commune, deux ouvrages annexes vont sortir. Ces ouvrages annexes ont pour vocation l'évacuation des passagers en cas de besoin.

Le premier ouvrage qui concerne la première délibération est l'ouvrage du Petit-Le-Roy qui se trouve le long du parc départemental. Pour sa réalisation, il est nécessaire que la SGP acquière 110 mètres carrés du domaine public. Cette acquisition sera faite à l'Euro symbolique.

Pour le deuxième ouvrage dit Hochdorf, la deuxième délibération, qui se situe à l'emplacement du square du même nom, la SGP, pour le réaliser, doit acquérir 172 mètres carrés sur les 402 mètres carrés du square et 97 mètres carrés de domaine public.

La première cession est à l'Euro symbolique parce que c'est du domaine public, il n'y a pas de valeur, c'est un Euro.

Pour la deuxième parcelle, le prix de la cession a été estimé par la Direction nationale des interventions domaniales à 5 201 €.

Une fois ces ouvrages acquis, ils seront restitués en fin de travaux pour la partie en surface puisque la SGP, pour la construction du tunnel, ne restera propriétaire que pour la partie souterraine, toute la partie en surface sera restaurée et tous les jeux sur le square Hochdorf seront déplacés et des jeux neufs seront installés par la SGP.

Je vous propose de voter ces deux délibérations en même temps.

Mme le MAIRE. - Nous allons immédiatement soumettre votre proposition aux voix sauf s'il y a des questions.

Qui est pour ces deux délibérations ?...

➡ **VOTE : CES DEUX DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci à vous.

Nous en arrivons aux dénominations du mail piéton qui se situe entre la rue du Berry et la place Nelson Mandela, d'une part et du troisième tronçon de la route de Chevilly, d'autre part.

3.3 - Dénomination du mail piéton entre le quartier des Sorbiers et la place Nelson Mandela

3.4 - Dénomination du troisième tronçon de la route de Chevilly

Mme BOIVIN. - Pour la délibération 3.3, nous sommes dans la ZAC Sorbiers Saussaie, sur le lot 7 de cette ZAC. C'est un bâtiment avec des logements en accession à la propriété et, en pied d'immeuble, la MPT.

Comme on se retrouve avec un bâtiment en accession à la propriété, toujours dans le cadre de la ZAC, un certain nombre de voies ont été construites et, sur ces voies, on a des accès d'immeubles. En l'occurrence, sur ce mail piétons qui sera créé, on aura les accès de l'immeuble où va se situer la MPT. Il y a un besoin d'adressage. C'est pourquoi on va devoir donner un nom à ce futur mail. Le nom proposé est la voie Rosa Parks.

Un petit historique sur qui est Rosa Parks est rappelé dans la délibération, je ne vous le lis pas.

Je vous propose de voter.

Mme le MAIRE. - Faisons les deux en même temps, c'est la même histoire.

Mme BOIVIN. - Oui sauf que c'est la rue de la Sécurité parisienne.

Mme le MAIRE. - Du nom du réseau de résistance composé de sapeurs-pompiers pendant la Seconde guerre mondiale, il est important de le préciser. Ce sera mentionné sur le panneau de rue, sinon la proposition sera difficile à comprendre. Je sais que la commission avait émis ce souhait totalement légitime.

Y a-t-il des questions ?... Ce sont des noms que nous avons évoqués ensemble de longue date. A priori, ils n'avaient pas soulevé de réactions de votre part.

Puis-je mettre aux voix les deux délibérations ?...

Je ne vois pas de parole contre.

➡ **VOTE : LES DEUX DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

3.5 - Autorisation de signature du contrat de réservation et de l'acte de vente concernant le local de la Maison pour Tous au 3 rue de Provence

Mme BOIVIN. - On revient à la Maison Pour Tous. Je vous disais tout à l'heure qu'il y a dans cette ZAC Sorbiers Saussaie un premier immeuble qui est construit. En pied de cet immeuble, la Maison Pour Tous y sera installée. Ce local doit être racheté par la municipalité à Expansiel puisque c'est Expansiel qui construit.

Le coût total de ce local a été estimé par France Domaine à 2,50 M€.

Il faut savoir que, sur ces 2,50 M€, nous avons voté, lors de Conseils municipaux précédant, deux demandes de subventions : une demande au Conseil départemental de 300 000 € dont 250 000 qui vont être réglés dans les jours qui viennent puisque la convention vient d'être signée entre la ville et le département et 50 000 € qui ne seront réglés qu'à la fin des travaux quand la Maison Pour Tous sera livrée.

La deuxième délibération passée est pour une subvention demandée auprès de la CAF. Elle devrait

tourner autour de 400 000 €. Pour l'instant, le montant de la subvention n'est pas totalement arrêté. La convention est en cours de discussion. Nous devrions l'avoir d'ici les jours ou semaines à venir et, là, nous aurons le montant total.

Pour une troisième partie, le terrain sur lequel se trouve actuellement la Maison Pour Tous sera cédé à Valophis ou Expansiel par la municipalité au prix de 1 300 000 €.

Tout cela va permettre de financer une bonne partie de ce local. Restera à charge 500 000 € pour la ville pour lesquels nous essaierons de trouver d'autres subventions de bienfaiteurs qui voudront participer au financement de la MPT qui sera une très jolie maison d'ailleurs.

Je vous propose de voter cette délibération.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions avant le vote ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite les délibérations 3.6 et 3.7.

3.6 - Prise en considération d'un périmètre d'étude prévu à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme sur le secteur "centre ancien"

3.7 - Prise en considération d'un périmètre d'étude prévu à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme sur le secteur "Bretagne Sud"

Mme BOIVIN. - Nous sommes à nouveau dans le cadre de l'arrivée du prolongement de la ligne 14 du métro et de la mise en service de deux gares à horizon 2024.

La première gare sera en périphérie nord de la ville, l'autre côté de la rue Paul Hochard sur l'Hay-les-Roses. L'autre station se situe sur la commune, mais dans la partie sud de la Ville. Ce sera à côté de la Cité de la gastronomie.

L'arrivée du métro va modifier les usages et les déplacements aux alentours des deux stations. Comme l'a dit, Madame la Maire, nous avons commencé à préparer cette échéance car, dans le cadre des ZAC Sorbiers Saussaie, Anatole France et Triangle des Meuniers, des voiries ont été requalifiées et de nouvelles liaisons ont été créées notamment des circulations douces nord-sud qui facilitent les déplacements vers les stations de tramway et les futures stations de métro.

Néanmoins, les mêmes questions se posent sur le quartier du centre ancien et le quartier Bretagne sud.

Pour vous aider à y voir plus clair, dans les délibérations qui vous ont été données, vous avez un plan pour chacun des deux secteurs où l'on délimite les secteurs sur lesquels on a l'intention de poser un périmètre.

C'est pourquoi nous proposons de mettre à l'étude sur ces quartiers la définition de projets de travaux publics pour mettre des voies et des cheminements à identifier plus en adéquation aux modes de déplacement pour les années à venir. Il est clair que, du fait de l'arrivée des stations, on va avoir aussi bien des circulations en tant que véhicules que des circulations piétonnes, des circulations de vélos, de trottinettes et de tout ce qui suit, donc des cohabitations qui peuvent être problématiques sur un certain nombre de voies.

Tout l'objet de cette étude sera d'identifier ces déplacements, par quelles rues ces déplacements se feront et donc la nature des travaux qui devront être opérés sur ces voies. C'est pour cela que c'est un périmètre d'étude. Pour l'instant, on n'en est pas à la phase travaux mais simplement à celle d'identifier ces déplacements ainsi que les types de travaux qu'il faudra opérer. C'est pour cela que

l'on vous propose la mise en œuvre de périmètres d'étude sur les deux secteurs (centre ancien et Bretagne sud), afin de pouvoir opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de construction ou d'installation qui pourraient compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution des travaux publics pouvant être envisagés.

Je vous propose de voter ces deux délibérations.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LES DEUX DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.0 - Vœu de la majorité municipale contre le projet d'expérimentation de la fusion entre Mission Locale et Pôle Emploi (remis sur table)

M. TAUPIN. - Nous avons été alertés il y a quelques semaines par la Directrice de la Mission Locale Bièvre Val-de-Marne que le Premier Ministre, lors d'un discours en juillet devant des acteurs de l'emploi, pour des raisons que beaucoup ignorent - elles peuvent néanmoins être liées à une volonté de réduire des coûts de suivi des demandeurs d'emploi - a fait la proposition que des élus et des directions de missions locales expérimentent une fusion avec Pôle Emploi.

Quand on connaît les difficultés des demandeurs d'emploi qui défendent leur dossier à Pôle Emploi qui est submergé par les demandes, quand on connaît les difficultés des jeunes à trouver un premier emploi ou à trouver une formation et un suivi, on voit à quel point le rôle des missions locales est important. Il s'agit non seulement d'accompagner des jeunes vers l'emploi mais aussi de faire un suivi social. Un jeune demandeur d'emploi est non seulement confronté à des difficultés d'accès à l'emploi mais aussi au logement, de suivi de difficultés sur le plan social.

Le rôle des missions locales est tout à fait fondamental pour ces jeunes demandeurs d'emploi. C'est la raison pour laquelle, face à la crise des années 80, le rapport Schwartz avait développé le principe des missions locales.

À la mission locale, le premier entretien dure entre une heure et une heure et demie.

Un conseiller de Pôle Emploi ne peut pas consacrer plus de 20 minutes à un demandeur d'emploi. Ce n'est pas du tout adapté aux demandes des jeunes.

C'est assez étonnant, mais on comprend la volonté de l'État de réduire les coûts d'accès à l'emploi, donc d'essayer de trouver une réduction des coûts. C'est cette proposition.

Je sais qu'un vœu va être présenté au Conseil de territoire lors de sa prochaine séance. Étant donné que nous sommes partie prenante et acteurs en tant qu'élus des missions locales, je vous propose ce vœu ainsi que le maintien de l'aide de l'État aux missions locales à hauteur de 206 M€, comme c'était déjà le cas.

Mme le MAIRE. – Merci Laurent. Il existe un autre effet possible mais de second rang. Pour l'instant, ce qui risque de survenir, c'est l'appauvrissement de la diversité, de la richesse des missions locales dans la manière dont ils traitent nos jeunes publics, mais en toile de fond, ce que l'on sent poindre, c'est la volonté à terme de se décharger de la mission de Pôle Emploi sur les collectivités locales. On sent bien venir le moment où ils diront : "cela, on va le dévoluer", dans le

sens de la dévolution, donc le décentraliser. Sauf que les moyens qui seront alloués nous interrogent mais surtout s'il y a une fonction qui doit être assurée par l'État dans une logique d'égalité territoriale, c'est bien la question des missions pour accompagner à la recherche d'emploi.

Je pense qu'il y a, là, un enjeu de première importance.

Mme PONOTCHEVNY. - Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit, Laurent, à propos des différences entre la Mission Locale et Pôle Emploi. Cette proposition d'expérimentation de fusion est à la fois très surprenante et incompréhensible pour les acteurs des missions locales qui n'ont pas été avertis, en amont, de cette réflexion et qui perçoivent un mauvais signal pour le service public de l'emploi puisque la proposition est formalisée dans un rapport visant à réduire la dépense publique, d'autant plus qu'il existe déjà des conventions et des partenariats permettant de rationaliser le travail de ces structures en fonction des demandeurs d'emploi.

Enfin, nous voudrions connaître le calendrier que s'est fixé le Gouvernement pour la transformation de ce rapport en projet de loi.

Nous voterons donc ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme LORAND PIERRE. - Évidemment, toutes ces inquiétudes, je les partage avec vous. Autre chose, c'est le caractère local des missions locales qui est remis en cause car on est en train d'éloigner les jeunes du cœur même du travail des conseillers présents.

J'ajouterai que l'accompagnement des jeunes dans les missions locales, ce n'est pas seulement pour la formation, c'est évidemment le cœur du travail mené, mais c'est aussi un travail vers l'autonomie, l'autonomie dans tous les sens que cela peut recouvrir, à savoir apprendre à gérer un budget, apprendre à gérer un logement car ils accompagnent les jeunes jusque vers le logement.

Le travail des missions locales est vraiment essentiel dans la vie de ces publics qui sont parfois peut-être un peu plus fragiles. Il est donc important que les jeunes soient accueillis par des professionnels de l'insertion professionnelle jeune.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose de mettre aux voix.

➡ **VOTE : CE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE, M. LADJICI S'ABSTENANT**

5.1 - Approbation de la participation de la commune au Fonds de la Solidarité Habitat (FSH) départemental au titre de l'année 2018

Mme LORAND PIERRE. - C'est une délibération essentielle car le FSH (Fonds de Solidarité Habitat) permet à certaines familles fragiles d'accéder au logement. C'est comme un dépôt de garanties parfois préconisé en commission d'attribution de logements.

Il permet aussi de résoudre le problème de dette locative si la dette n'excède pas 5 340 €.

En solutionnant le problème de dette locative, on permet de réduire le nombre d'expulsions. La note dit que, dans le Val-de-Marne, le nombre d'expulsions a baissé de 15,1 %.

Le FSH permet aussi de résoudre le problème des impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. C'est en cela que les distributeurs d'énergie et d'eau sont contributeurs au même titre que le département du Val-de-Marne que les bailleurs que la CAF et les collectivités territoriales, nous, à hauteur, pour nous, de 15 centimes par habitant et par an. En fait, là, la délibération porte sur un montant de 2 875,35 €. Sachez que c'est vraiment un service rendu aux Chevillais absolument énorme.

Mme le MAIRE. - Merci.

Pas de question ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci à tous.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je ne sais pas si vous pourrez me répondre comme cela, mais Impasse Édouard Vaillant, un bien sans héritier est revenu à la mairie. Cela fait deux ans. Il ne se passe rien.

Je voudrais signaler ce que remontent un peu les voisins. Qu'il soit squatté, cela m'étonnerait vu son état. Que l'on soit dans la maison ou dehors, cela ne change pas les choses, mais il est squatté par des rats. Ils vont dans les deux impasses.

Ma question est la suivante : que comptez-vous faire de ce bien ? Qu'il soit au moins démoli. Si vous ne pouvez pas me répondre aujourd'hui, je peux comprendre.

Mme le MAIRE. - Je me rappelle très bien de cela, car j'étais maire adjointe à l'urbanisme au moment où nous avons procédé à son appropriation pour bien sans droits ni maître, me semble-t-il.

Je n'ai plus précisé en tête le sujet, je ne sais pas Régine si vous avez des éléments plus précis, en tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il y avait encore un certain nombre d'éléments de procédure à satisfaire avant de pouvoir procéder à une totale prise en main du bien. De toute manière, il n'y a pas d'autre vocation que de le remettre en vente. Étant complètement à l'abandon, l'idée était de faire quelque chose.

Nous apporterons des éléments plus récents et précis sur le sujet.

Mme BOIVIN. - Je vais voir avec le service et je vous apporterai les renseignements. Je me souviens de ce bien.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions diverses ?...

Merci.

Cette séance est close. Bon appétit et bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 06.)